

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 16 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Sont absents :

Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Deux personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-01-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 5 décembre 2016
 - b) Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 18 h 30
 - c) Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19 h (budget)
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) C.S. de Sorel-Tracy, Plan triennal 2017-2020
 - b) Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités
 - c) Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase III
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
- 9- Service de l'urbanisme, dépôt du rapport annuel des permis
- 10- Projet «Encadrement du VHR au lac Saint-Pierre et diminution des impacts sur la faune » de Conservation de la nature Canada
- 11- Programmation de travaux N° 2 TECQ 2014-2018
- 12- Travaux d'infrastructures quadrilatère des rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Étude géotechnique
- 13- O.M.H. prévisions budgétaires 2017
- 14- Dépôt de garantie au Ministère des Transports du Québec
- 15- Fête des Neiges 2017
- 16- Demande d'un don ou d'une commandite
- 17- Autres affaires
- 18- Questions du public
- 19- Levée de la séance

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-01-17

-Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-01-17

-Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 18 h 30

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 18 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE

04-01-17

-Séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19 h (budget)

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19 h, tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire mentionne qu'il y aura une séance extraordinaire le 23 janvier 2017 à 19 h afin de procéder au financement du règlement d'emprunt n° 496-2015 relativement à l'exécution des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

05-01-17

-C.S. de Sorel-Tracy, Plan triennal 2017-2020

Considérant le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020; considérant que la Commission scolaire de Sorel-Tracy doit consulter les municipalités sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Commission scolaire de Sorel-Tracy que la municipalité est en accord avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020.

ADOPTÉE

06-01-17

-Adhésion à la Fédération canadienne des municipalités

Considérant l'offre d'adhésion à Fédération canadienne des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à FCM.

ADOPTÉE

07-01-17

-Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III

Considérant l'appel de projet 2015 en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives- Phase III; considérant le dépôt du projet de parc à vocation intergénérationnelle sur les lots 4 800 335 et 4 800 339 du cadastre du Québec, appartenant à la municipalité via la résolution n° 28-07-15; considérant que la municipalité a reçu, le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

17 février 2016, une lettre d'intention pour l'octroi d'une aide financière maximale de 115 187,04 \$ pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III; considérant que le concept d'aménagement ainsi que l'estimation produite par la firme Apur, urbanistes-conseils ne peut être accepté dans son ensemble; considérant qu'en vertu des règles et des normes du programme, la lettre d'intention pourra être annulée si le projet n'a pas obtenu une autorisation de principe ou finale un an après sa transmission et l'aide financière octroyée pourrait donc être retirée; considérant que le projet doit être revu afin de retirer les éléments non admissible au PSISR 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel autorise la présentation du projet parc intergénérationnel modifié au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III;

QUE le projet inclus uniquement un parcours d'exercices pour jeunes, adultes et aînés incluant des bancs multiusages, des balançoires pour adultes, un portique comprenant minimalement un siège parent-enfant, deux jeux de fer et des supports à vélo pour une valeur totale maximale de 100 000 \$ des coûts admissibles.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désigne monsieur Maxime Dauplaise, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-01-17

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-01-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce conseil soit : un montant de 55 511,75 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

pour le mois de décembre 2016 ; ainsi qu'un déboursé de 130 188,27 \$ pour la période comprise entre 6 décembre 2016 et le 16 janvier 2017 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 6 décembre 2016 et le 16 janvier 2017 pour un montant de 147 901,90 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

SERVICE DE L'URBANISME, DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES PERMIS

10-01-17

Madame Michèle Bérubé, inspectrice en bâtiment et en environnement dépose le bilan statistique des différents permis et certificats pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser ledit rapport aux archives.

ADOPTÉE

PROJET «ENCADREMENT DU VHR AU LAC SAINT-PIERRE ET DIMINUTION DES IMPACTS SUR LA FAUNE » DE CONSERVATION DE LA NATURE CANADA

11-01-17

Considérant le projet d'encadrement des VHR au lac Saint-Pierre et la diminution des impacts sur la faune de Conservation de la nature Canada; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite appuyer ce projet visant les îles situées sur notre territoire telles que : l'île de Grâce, à la Pierre et du Moine; considérant que ces îles font parties du patrimoine naturel de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer ce projet afin de maintenir l'intégrité écologique des îles et des habitats fauniques qu'elles abritent en enrayant les problématiques engendrées par l'utilisation négligente des véhicules hors route (VHR). Également résolu de transmettre une lettre d'appui en ce sens à Conservation de la nature Canada, instigateur du projet.

Sur la proposition d'amendement du conseiller Luc Latraverse et appuyé par le conseiller Roger Soulières les termes et de participer ont été retirés de la résolution.

ADOPTÉE

PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 2 TECQ 2014-2018

12-01-17

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2014 à 2018; attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux N° 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES QUADRILATÈRE DES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

13-01-17

-Étude géotechnique

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission pour services professionnels relativement à la réalisation d'une étude géotechnique en prévision des travaux d'infrastructures du quadrilatère des rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussièrès; considérant la réception de deux (2) soumissions conformes; considérant la recommandation de notre ingénieur conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, la firme Englobe Corp., pour la réalisation d'une étude géotechnique en prévision des travaux d'infrastructures du quadrilatère des rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussièrès selon la proposition du 9 janvier 2017 au coût de 6 695 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

O.M.H. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

14-01-17

Considérant le dépôt des prévisions budgétaires 2017 en date du 11 novembre 2016;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de l'O.M.H. de Sainte-Anne-de-Sorel établissant notre quote-part à 5 445 \$. Également résolu d'affecté un montant de 945 \$ provenant du surplus accumulé non affecté 2017 pour le paiement de la quote-part.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE GARANTIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

15-01-17

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc...) au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017; considérant que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec; considérant que dans chacun de ces cas, la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention ou permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux; considérant également que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention ou permission de voirie est délivré par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande au ministère des Transports du Québec que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie demandée; que monsieur Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier ou monsieur Renald Latraverse, chef d'équipe aux Travaux publics, soient habilités à signer les demandes de permis d'intervention et/ou permission de voirie selon le cas à titre de représentant autorisé.

ADOPTÉE

FÊTE DES NEIGES 2017

16-01-17

Considérant la tenue de la Fête des neiges 2017, le dimanche 26 février prochain; considérant qu'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des dépenses pour une somme maximale de 800 \$ pour l'organisation générale de cette fête suivant la planification budgétaire présentée par le Comité loisirs.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

17-01-17

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$ pour le gala Mérite étudiant 2016-2017.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-01-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 23 janvier 2017 à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier absent

Chantal Laferrière, adjointe administrative et
secrétaire-trésorière par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

19-01-17

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 17 janvier 2017.

Considérant l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Chantal Laferrière, adjointe administrative, afin d'agir à titre de secrétaire d'assemblée et de rédiger le procès-verbal de cette séance extraordinaire en remplacement du directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Maxime Dauplaise.

ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-01-17

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Financement du règlement n° 496-2015, relativement à l'exécution des travaux de réfection du pavage et de l'égouttement du chemin du Chenal-du-Moine
 - a) Acceptation du soumissionnaire gagnant
 - b) Financement du règlement n° 496-2015
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT N^o 496-2015, RELATIVEMENT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DE L'ÉGOUTTEMENT DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

21-01-17

-Acceptation du soumissionnaire gagnant

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 31 janvier 2017 au montant de 1 442 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n^o 496-2015. Ce billet est émis au prix de 100,00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billet, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

79 300 \$	2,32	%	31 janvier 2018
81 400 \$	2,32	%	31 janvier 2019
83 600 \$	2,32	%	31 janvier 2020
85 800 \$	2,32	%	31 janvier 2021
1 112 000 \$	2,32	%	31 janvier 2022

que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

22-01-17

-Financement du règlement no 496-2015

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt n^o 496-2015, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billet un montant total de 1 442 100 \$; attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billet au montant de 1 442 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 496-2015 soit réalisé;

que les billets soient signés par le maire et le secrétaire trésorier;

que les billets soient datés du 31 janvier 2017;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	79 300 \$
2019	81 400 \$
2020	83 600 \$
2021	85 800 \$
2022	88 200 \$ (à payer en 2022)
2022	1 023 800 \$ (à renouveler)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 31 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 496-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-01-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Chantal Laferrière,
adjointe administrative
et secrétaire-trésorière par intérim

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 février 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Trois personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 16 janvier 2017
 - b) Séance extraordinaire du 23 janvier 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Affiliation 2017, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
 - b) Ferme Dominique Ferland, demande de remboursement creusage de fossé
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
- 9- Service de consultation juridique 2017
- 10- A.D.M.Q. congrès annuel
- 11- Remplacement d'un ponceau Décharge des vingts, mandat de construction
- 12- Taxibus
- 13- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Gala reconnaissance école secondaire Bernard-Gariepy
- 14- Adoption du règlement n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 15- Autres affaires
 - a) Dépôt d'une offre d'achat lot 5 902 408
- 16- Questions du public
- 17- Levée de la séance

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- ADOPTÉE
- 02-02-17 ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES
- Séance ordinaire du 16 janvier 2017**
Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que présenté.
- ADOPTÉE
- 03-02-17 **-Séance extraordinaire du 23 janvier 2017**
Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017, tel que présenté.
- ADOPTÉE
- 04-02-17 INFORMATIONS DIVERSES
- Considérant la tenue d'une compétition dans le cadre du championnat « B » de section Québec-patinage Canada 2017 à Sherbrooke du 2 au 5 février; considérant la participation de trois jeunes filles de la région soient Maude Frappier, Maëly Lacouture et Heidi Coll;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter tous les participants, et en particulier, mademoiselle Maude Frappier, fille de monsieur Hugo Frappier et madame Mélanie Fagnan de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'obtention de la troisième place de la qualification Pre-Juvenile Women (Sans limites moins de 10 ans Évê.16) Free program.
- ADOPTÉE
- 05-02-17 CORRESPONDANCE POUR DÉCISION
- Affiliation 2017, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs**
Considérant l'invitation à adhérer à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a déjà été membre de ladite Fédération; considérant les avantages offerts par la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2017 à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.
- ADOPTÉE
- 06-02-17 **-Ferme Dominique Ferland, demande de remboursement creusage de fossé**
Considérant la demande de monsieur Dominique Ferland, exploitant de la terre voisine du camping du Chenal-du-Moine, de défrayer une portion des coûts du creusage du fossé de ligne situé entre la propriété du camping sur le lot 4 800 492 et la terre appartenant à Chantal et Jacques Voghel située sur le lot 4 800 213; considérant que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel a octroyé en 1996, par contrat notarié, un droit de superficie en faveur de la Société d'aménagement de la Baie Lavallière inc. pour une période de quarante (40) ans; considérant que l'article 1112 du Code civil du Québec précise que le superficiaire doit supporter les charges de son droit de propriété et, selon les articles 976

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

et suivants, accepter les inconvénients normaux du voisinage et respecter les droits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir ladite résolution à monsieur Dominique Ferland pour son information afin qu'il s'adresse directement à la S.A.B.L..

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

07-02-17

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

08-02-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce conseil soit : un montant de 28 773,31 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de janvier 2017 ; ainsi qu'un déboursé de 125,45 \$ pour la période comprise entre le 17 janvier 2017 et le 6 février 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 17 janvier 2017 au 6 février 2017 pour un montant de 222 458,13 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

09-02-17

-Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an; considérant que le conseil doit procéder à la nomination des membres à la première séance de février de chaque année; considérant que plusieurs membres sortants désirent poursuivre leur implication au sein du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil renouvelle le mandat de messieurs Normand Desrosiers, Yvon Descheneaux, Simon Latraverse, et Yves Mandeville. Les membres du Conseil municipal nommés sur ce comité sont madame Diane Leduc et monsieur Roger Soulières.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 10-02-17 SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE 2017
- Considérant qu'il y a lieu de renouveler notre entente de services avec le bureau de M^e Mario Paul-Hus de chez Municonseil, avocats, pour diverses opinions verbales en droit municipal;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour l'année 2017, l'entente de services de consultations juridiques avec la firme Municonseil, avocats, selon un mandat forfaitaire au montant de 825 \$ plus taxes et déboursés.
- ADOPTÉE
- 11-02-17 A.D.M.Q. CONGRÈS ANNUEL
- Considérant que le congrès de l'Association des Directeurs municipaux du Québec se tiendra les 14, 15 et 16 juin prochain à Québec;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de notre directeur général, Maxime Dauplaise, et de défrayer tous les frais inhérents.
- ADOPTÉE
- 12-02-17 REPLACEMENT D'UN PONCEAU DÉCHARGE DES VINGTS, MANDAT DE CONSTRUCTION
- Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour le remplacement du ponceau de la Décharge des vingts sous le chemin du Chenal-du-Moine via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Marobi inc.; considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 3 février 2017;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Marobi inc. pour le projet du ponceau de la Décharge des vingts au montant de 103 375,03 \$ taxes incluses.
- ADOPTÉE
- 13-02-17 TAXIBUS
- Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des statistiques d'utilisation pour les mois de septembre à décembre 2016 et d'autoriser le paiement pour les mois de septembre à décembre 2016 au
- ADOPTÉE
- 14-02-17 DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE
- Gala reconnaissance école secondaire Bernard-Gariepy**
- Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Bernard-Gariepy; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de verser 100 \$ pour le gala Mérite étudiant 2016-2017.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 517-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

15-02-17

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières; considérant que le conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 1 273 523 \$; considérant que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire utiliser les soldes disponibles des règlements n^{os} 424-2008, 433-2009 et 456-2011 pour une somme de 338 232 \$; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 par la conseillère Diane Leduc; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant la lecture du règlement par le directeur général et secrétaire-trésorier,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 517-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

16-02-17

-Dépôt d'une offre d'achat lot 5 902 408

Considérant que la municipalité, possède deux lots prêts à construire sur la rue Marie-Didace et qu'ils sont destinés à la vente; considérant le dépôt d'une offre d'achat en date du 6 février 2017 pour le lot 5 902 408; considérant la vente d'un lot identique en juillet 2016; considérant que la vente d'un terrain constitue une vente taxable; considérant que le terrain est nouvellement desservi par les services d'utilité publique, et que le promoteur doit considérer dans ses coûts la taxe d'amélioration locative d'une durée de vingt (20) ans relativement à ces infrastructures d'utilité publique, selon les règles en vigueur à la Municipalité; considérant que la future construction devra être constituée d'un seul bâtiment principal, conforme aux exigences de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la promesse d'achat du lot 5 902 408 du cadastre du Québec au prix soumis de 44 000 \$ incluant la TPS et la TVQ par monsieur Kevin Blais.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

L'acceptation de cette offre d'achat est valable jusqu'au 1^{er} mars 2017. Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte de vente préparé par le notaire au choix de l'acheteur.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jean-Marie Paul : entretien du fossé de ligne entre les lots 4 800 213 et 4 800 492.

LEVÉE DE LA SÉANCE

17-02-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 6 mars 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Quatre personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-03-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 6 février 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Invitation au colloque annuel de la Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs
 - b) Maire de Bois-des-Filion, mois de la Jonquille
 - c) Demande d'autorisation 3^e édition de La Course de l'espoir, dimanche 23 avril 2017
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme
- 9- Arrangements de taxes
 - a) Dépôt de la liste
 - b) Résolution habilitant la MRC de Pierre-De Saurel
 - c) Résolution autorisant le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité
- 10- Ressources humaines
 - a) Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour
- 11- R.I.A.R.Y. dépôt des états financiers 2016
- 12- Regroupement des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) compris dans la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
- 13- Remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage SP-5
- 14- Octroi du mandat de surveillance relatif au remplacement du ponceau de la Décharge des Vingt
- 15- Règlement n° 306-1996, concernant les chiens, personnes désignées

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 16- Rapport d'activités An 8 du schéma de couverture de risques
- 17- Dépôt d'une offre d'achat lot 5 902 407
- 18- Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussièrès et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 19- Demande d'un don ou d'une commandite
- 20- Autres affaires
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-03-17

-séance ordinaire du 6 février 2017

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-03-17

-Invitation au colloque annuel de la Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs

Considérant l'invitation au colloque annuel de la Fédération Québécoise des chasseurs et pêcheurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

04-03-17

-Maire de Bois-des-Filion, Mois de la Jonquille

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la *Société canadienne du cancer*.

ADOPTÉE

05-03-17

-Demande d'autorisation 3^e édition de La Course de l'espoir, dimanche 23 avril 2017

Considérant la demande de madame Mélanie Duclos pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 23 avril 2017 au profit de l'Association pulmonaire du Québec; considérant que la tenue d'une telle activité sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

autorisation du Conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Également résolu d'informer le demandeur que la municipalité ne peut offrir aucune assistance pour le déroulement de cette course.

ADOPTÉE

06-03-17

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

07-03-17

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 35 720,85 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de février 2017; ainsi qu'un déboursé de 3 298,70 \$ pour la période comprise entre le 7 février 2017 et le 6 mars 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 7 février 2017 au 6 mars 2017 pour un montant de 215 303,56 \$.

ADOPTÉE

08-03-17

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

-Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du CCU; considérant que l'article 18 du règlement n° 386-2005 concernant le Comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres de ce comité est d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil procède à la nomination de madame Anne Beauchemin, urbaniste et citoyenne au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

09-03-17

-Remerciement membre sortant

Considérant le départ volontaire de monsieur Raphaël Lemay comme membre du Comité consultatif d'urbanisme dû à un manque de disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier monsieur Lemay pour son expertise mise à la contribution du CCU durant les quatres dernières années.

ADOPTÉE

ARRÉRAGES DE TAXES

10-03-17

-Dépôt de la liste

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la liste des arrérages de taxes.

ADOPTÉE

11-03-17

-Résolution habilitant la MRC de Pierre-De Saurel

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'habiliter la MRC de Pierre-De Saurel à vendre ces immeubles dont les taxes 2015 demeureront impayées lors de la vente pour taxes en juin prochain.

ADOPTÉE

12-03-17

-Résolution autorisant le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité

Considérant qu'il y a lieu de nommer un enchérisseur pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles qui se tiendra le 20 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général, Maxime Dauplaise, à enchérir pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

13-03-17

-Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice pour les terrains de jeux 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Cindy Héroux, à titre de salarié saisonnier, comme coordonnatrice des terrains de jeux 2017 et d'établir le salaire horaire à 13,96 \$.

ADOPTÉE

14-03-17

-Départ de madame Jade Péloquin

Considérant le départ de madame Jade Péloquin, coordonnatrice des terrains de jeux depuis 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de transmettre une lettre de remerciement à madame Péloquin pour l'excellence des ses services rendus pour les jeunes de notre municipalité.

ADOPTÉE

15-03-17

R.I.A.R.Y. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de déposer aux archives les états financiers 2016 de la RIARY.

ADOPTÉE

16-03-17

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (O.M.H.) COMPRIS DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

Considérant l'adoption en 2016, par l'Assemblée nationale, de la loi 83 modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec lui permettant, entre autres, de constituer un Office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (M.R.C.), qu'il désigne et/ou un Office municipal issu de la fusion d'Offices municipaux existants; considérant que les Offices municipaux d'habitation de la région de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) souhaitent proposer une forme de regroupement qui leur ressemble, plutôt qu'une association forcée et imposée par le gouvernement du Québec; considérant que lors d'une rencontre qui a eu lieu le 28 février 2017, où tous les représentants des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) étaient présents, il fut suggéré de se regrouper sous l'appellation *Office régional d'habitation Pierre-De Saurel*; considérant que lors de cette même rencontre, il fut également suggéré de former un comité de transition et de concertation provisoire ayant un mandat d'une année afin d'établir les bases de ce nouvel *Office d'habitation* à caractère régional; considérant que le travail de ce comité de transition et de concertation provisoire, pour la mise en place de cette nouvelle structure régionale devra se faire dans le respect de chacune des communautés participantes quant à leurs *us et coutumes* en ce qui concerne : le personnel, les locataires présents et à venir, l'entretien des bâtiments (selon la politique déjà en place), le maintien du budget à fournir par la municipalité (équivalent du 10% et ceci, en chiffre absolu) et d'éviter la création d'une super structure de gestion créant des augmentations du coût d'exploitation; considérant que les élus (es) de chacune de nos municipalités doivent se prononcer, par résolution, officialisant cette démarche régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE par la présente, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel adhère officiellement à cette démarche et mandate monsieur Roger Soulières, conseiller municipal et son substitut, monsieur Denis Rajotte, pour siéger sur le comité de transition et de concertation;

QUE le mandat du comité de transition et de concertation provisoire débute son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une Municipalité régionale de comté (M.R.C.) située à proximité de la nôtre, pour étude et recommandations;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE le représentant de la municipalité siégeant sur le comité de transition et de concertation respecte, dans son travail, les vœux exprimés au cinquième (5^e) *considérant* de la présente résolution.

ADOPTÉE

REPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE DE LA STATION DE POMPAGE SP-5

17-03-17

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le panneau de contrôle de la station de pompage SP-5; considérant que ces travaux ont été prévus aux prévisions budgétaires 2017; considérant que l'entreprise *Gimatech électrique inc.* est en mesure de nous vendre le panneau de contrôle au même prix qu'en 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'exécution des travaux de remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage SP-5 par la compagnie *Gimatech électrique inc.* au coût de 8 461 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE RELATIF AU REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA DÉCHARGE DES VINGT

18-03-17

Considérant l'offre de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures relatifs au remplacement du ponceau de la *décharge des Vingt* de monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, incluant le volet ingénierie et la surveillance de chantier en résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux d'infrastructures relatifs au remplacement du ponceau du chemin du Chenal-du-Moine de la *décharge des Vingt* à monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, au coût de 13 250 \$ plus taxes pour les volets ingénierie et la surveillance de chantier en résidence.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 306-996, CONCERNANT LES CHIENS, PERSONNES DÉSIGNÉES À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

19-03-17

Considérant l'existence d'une entente entre la municipalité et le Centre Animalier Pierre-De Saurel; considérant qu'il y a lieu d'autoriser un employé du Centre Animalier Pierre-De Saurel à faire respecter le règlement n° 306-1996 concernant les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Marc-André Dionne du Centre animalier Pierre-De Saurel à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement n° 306-1996 concernant les chiens et l'autorise en conséquence à délivrer des constats d'infraction utiles à cette fin.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RAPPORT D'ACTIVITÉS AN 8 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

20-03-17

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009 ; considérant que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel; considérant que l'an 8 correspond à la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016; considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma; considérant qu'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport d'activités de l'an 8, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse qui doit être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP).

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE OFFRE D'ACHAT LOT 5 902 407

21-03-17

Considérant que la municipalité, possède un lot prêt à construire sur la rue Marie-Didace et qu'il est destiné à la vente; considérant le dépôt d'une offre d'achat en date du 28 février 2017 pour le lot 5 902 407; considérant la vente de lots identiques en juillet 2016 et février 2017; considérant que la vente d'un terrain constitue une vente taxable; considérant que le terrain est nouvellement desservi par les services d'utilité publique, et que l'acheteur doit considérer dans ses coûts, la taxe d'amélioration locative d'une durée de vingt (20) ans relativement à ces infrastructures d'utilité publique, selon les règles en vigueur à la Municipalité; considérant que la future construction devra être constituée d'un seul bâtiment principal conforme aux exigences de la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la promesse d'achat du lot 5 902 407 du cadastre du Québec au prix soumis de 38 270 \$ plus la TPS et la TVQ pour un total de 44 000 \$ par monsieur Christian Tremblay. L'acceptation de cette offre d'achat est valable jusqu'au 1^{er} avril 2017. Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'acte de vente préparé par le notaire au choix de l'acheteur.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÉGLEMENT N° 517-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose et fait lecture du certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Considérant qu'au terme de la procédure d'enregistrement, aucune signature n'a été enregistrée, le règlement n° 517-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles.

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

22-03-17

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme *Curling pour les enfants*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Chartrand : règlement concernant le droit de reconstruction dans les îles; tarification 2017 de la rampe de mise l'eau; présence de la SQ dans les îles à l'été 2017; droit de vote aux élections 2017 des propriétaires de chalets; circulation des vtt sur les îles

M. Jean-Marie Paul : possibilité d'ajout de nouveaux ponceaux sous le chemin du CDM

LEVÉE DE LA SÉANCE

23-03-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 3 avril 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absent :

Roger Soulières, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six (6) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 6 mars 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation semaine nationale de la santé mentale 2017
 - b) Ville de Sorel-Tracy, demande d'appui, projet de loi d'intérêt privé concernant la société du complexe portuaire de Sorel-Tracy.
 - c) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. demande d'autorisation stationnement
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité agricole
- 9- Entente d'utilisation de l'église Sainte-Anne
- 10- Renouvellement de baux de location de terre
- 11- R.A.E.S.L. dépôt des états financiers 2016
- 12- Union des municipalités du Québec, assises annuelles et journée des Approvisionneurs Municipaux – JAM 2017
- 13- Offre de location pour l'opération d'une cantine
- 14- Tarification terrains de jeux
- 15- Fonds de développement des territoires (FDT), dépôt d'un projet aménagement du stationnement parc Henri-Letendre
- 16- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III
 - a) Acquisition d'un circuit TREKFIT
 - b) Acquisition d'un vélo stationnaire et d'un elliptique
- 17- Lignage et marquage des rues et stationnements 2017
- 18- Entretien des chemins d'hiver

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 19- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Dépôt des plans et devis du projet relatif à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
- 20- Acquisition d'une pompe de relevage d'égout sanitaire
- 21- Nettoyage et inspection par caméra de conduites d'égouts
- 22- Taxibus
- 23- Rencontre printanière des aînés
- 24- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel, tournoi de pêche, La relève
 - b) Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 40^e spectacle annuel
 - c) Altigym, gala annuel
 - d) Yann Laguna, saison de guidage 2017
- 25- Autres affaires
 - a) Géorallye *Virée Champêtre*
- 26- Questions du public
- 27- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-04-17

-Séance ordinaire du 6 mars 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 avec les modifications suivantes:

à la résolution n° 16-03-17 mentionner que la municipalité mandate monsieur Roger Soulières, conseiller municipal et son substitut monsieur Denis Rajotte, pour siéger sur le comité de transition et de concertation;

à la résolution n° 21-03-17 remplacer le nom de Tommy Tremblay par Christian Tremblay.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire fait un résumé de l'état des négociations avec la Ville de Sorel-Tracy concernant le service de protection incendie.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-04-17

-Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation semaine nationale de la santé mentale 2017

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème *7 astuces pour se recharger*; considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois; considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux; considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population; considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société; considérant qu' il est

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents proclamer la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale, dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des *7 astuces* pour se recharger.

ADOPTÉE

04-04-17

-Ville de Sorel-Tracy, demande d'appui, projet de loi d'intérêt privé concernant la société du complexe portuaire de Sorel-Tracy.

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Sorel-Tracy auprès de l'Assemblée nationale afin que soit adopté le projet de loi d'intérêt privé concernant la Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy visant à autoriser la Ville à créer et à constituer cette société; considérant que ce projet de loi vise, entre autres, à autoriser la Ville à créer et à constituer un organisme portant le nom de Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy; considérant que cette société aura pour objets la construction, l'amélioration, l'entretien et l'administration de tous les biens meubles et immeubles destinés à l'exploitation de la zone constituant le complexe portuaire de Sorel-Tracy et la promotion industrielle reliée au développement du complexe portuaire; considérant que le projet de loi vise également à autoriser la Ville à nommer un exploitant du quai et du terminal à être construit et à permettre à la Ville de percevoir des redevances auprès de ce dernier, basées sur le tonnage manutentionné; considérant que l'exploitation du complexe portuaire créera, pour la ville et la grande région de Sorel-Tracy, de la richesse collective par la venue d'investissements et la création d'emplois; considérant que la Ville est à finaliser une lettre d'intention avec Hydro-Québec afin de faire l'acquisition des terrains situés, entre le fleuve Saint-Laurent et l'autoroute 30, et étant la propriété de la société d'État, dans une perspective de reconversion du site de l'ancienne centrale thermique et de revalorisation de certaines infrastructures existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel appuie la Ville de Sorel-Tracy dans sa démarche juridique auprès de l'Assemblée nationale afin que soit adopté le projet de loi d'intérêt privé concernant la Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy visant à autoriser la Ville à créer et à constituer cette société.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

05-04-17

-Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. demande d'autorisation stationnement

Considérant la demande de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. relativement à l'octroi d'un espace de stationnement dédié aux répondants bénévoles pour la saison 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un espace de stationnement pour la Garde Cotière Auxiliaire Canadienne pour la saison 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

06-04-17

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

07-04-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 42 597,37 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mars 2017 ; ainsi qu'un déboursé de 7 121,41 \$ pour la période comprise entre le 7 mars 2017 et le 3 avril 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 7 mars 2017 au 3 avril 2017 pour un montant de 88 471,86 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

08-04-14

-Comité agricole

Considérant que le comité agricole a rédigé un feuillet d'informations concernant une meilleure cohabitation entre le milieu résidentiel et agricole, et préparé un modèle de formulaire concernant les interventions dans les fossés de ligne; considérant que ce formulaire se veut être un guide lorsqu'il sera question d'effectuer des travaux de nettoyage ou de canalisation d'un fossé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir le modèle de formulaire concernant les interventions dans les fossés de ligne accompagné du feuillet d'informations concernant une

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

meilleure cohabitation entre le milieu résidentiel et agricole à tous les agriculteurs locaux.

ADOPTÉE

09-04-17

ENTENTE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE SAINTE-ANNE

Considérant que la municipalité souhaite utiliser l'église Sainte-Anne-de-Sorel, pour des activités physiques les lundis avant-midi; considérant qu'il y a lieu de signer une entente avec la fabrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer l'entente à titre gratuit préparé par la Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel en date du 29 mars 2017 pour une durée de 14 mois.

ADOPTÉE

10-04-17

RENOUVELLEMENT DE BAUX DE LOCATION DE TERRE

Considérant que deux (2) baux de location des terrains agricoles appartenant à la municipalité sont échus depuis 2013; considérant que les locataires souhaitent procéder à des travaux de drainage; considérant que le processus de remembrement des terrains agricoles visés par la loi 215 concernant la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'échelonne sur plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler les baux de location avec messieurs Yvan Sylvestre et Robert Péloquin pour une durée de cinq (5) ans. Les contrats de location seront préparés par M^e Martine Arpin aux frais des locataires et se renouvelleront annuellement par la suite.

ADOPTÉE

11-04-17

R.A.E.S.L. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de déposer aux archives les états financiers 2016.

ADOPTÉE

12-04-17

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, ASSISES ANNUELLES ET JOURNÉE DES APPROVISIONNEURS MUNICIPAUX – JAM 2017

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription des personnes intéressées aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et à la journée des Approvisionneurs Municipaux – JAM 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de procéder à l'inscription du directeur général à la journée des Approvisionneurs Municipaux – JAM 2017 du 4 mai de l'Union des municipalités du Québec et de défrayer tous les frais inhérents;

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

OFFRE DE LOCATION POUR L'OPÉRATION D'UNE CANTINE

13-04-17

Considérant que la municipalité loue depuis cinq (5) ans un espace pour l'opération d'un restaurant mobile à la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc.; considérant que le propriétaire est disposé à louer l'emplacement pour la période du 14 mai 2017 au 9 septembre 2017; considérant que le locataire défraie les coûts d'électricité en sus du loyer annuel; considérant que l'opérateur demande l'autorisation pour l'installation d'une affiche au quai fédéral ainsi que l'utilisation à titre gratuit d'un quai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents à signer un bail de location avec la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc. incluant l'utilisation d'un espace restreint au sous-sol du bâtiment de service pour des congélateurs au coût de 150 \$ mensuel plus les taxes, les coûts d'électricité étant en sus du loyer annuel. Également résolu de ne pas autoriser l'installation d'une enseigne au quai fédéral, et laisse la possibilité à l'opérateur de louer un espace à quai pour ses clients.

ADOPTÉE

TARIFICATION TERRAINS DE JEUX

14-04-17

Considérant le succès des terrains de jeux à Sainte-Anne-de-Sorel à l'été 2016; considérant la volonté du conseil municipal de poursuivre l'offre des terrains de jeux à l'été 2017; considérant qu'il y a lieu d'établir la tarification 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire la même tarification qu'à l'été 2016 avec l'ajout de l'option service de garde à l'heure au coût de 5 \$ l'heure.

ADOPTÉE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT), DÉPÔT D'UN PROJET AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT PARC HENRI-LETENDRE

15-04-17

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet ruralité;

Considérant que ladite subvention permettrait de mettre en œuvre le projet d'Aménagement du stationnement du Parc Henri-Letendre (quai fédéral);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel octroie une somme de 15 504,46 \$ pour la réalisation dudit projet via le surplus accumulé non affecté, ce qui représente 23.4 % des coûts du projet;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel utilise une somme de 50 701,16 \$ pour la réalisation dudit projet via l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT) volet ruralité réservée à la

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, ce qui représente 76.6 % des coûts du projet;

Que le directeur général, monsieur Maxime Dauplaise, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'ensemble des documents relatifs à l'aide financière.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES- PHASE III

16-04-17

-Acquisition d'un circuit TREKFIT

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III; considérant que l'aide financière autorisée est équivalente à 50 p. 100 des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 29 357,54 \$; considérant la soumission de Techsports pour la fourniture d'un circuit TREKFIT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'un circuit TREKFIT selon la soumission n° 00044 de Techsports au coût de 18 880 \$ plus taxes. Également résolu d'acquitter la dépense de 50 % attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

17-04-17

-Acquisition d'un vélo stationnaire et d'un elliptique

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III; considérant que l'aide financière autorisée est équivalente à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 29 357,54 \$; considérant la soumission de Tessier récréo-parc pour la fourniture et l'installation d'un vélo stationnaire et d'un elliptique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de procéder à l'acquisition d'un vélo stationnaire et d'un elliptique selon la soumission n° 26945.2 de Tessier récréo-parc au coût de 12 884,50 \$ plus taxes. Également résolu d'acquitter la dépense de 50 % attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS 2017

18-04-17

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le lignage et marquage des rues et stationnements 2017; considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Marquage et*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

traçage du Québec (MTQ), pour le lignage et marquage des rues et stationnements 2017 au coût de 9 109,18 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

19-04-17

Considérant que le contrat initial conclu via la résolution n° 18-06-14 avec l'entreprise 9101-0348 Québec inc. (Excavation M.D.Y.) relatif au déneigement du réseau routier et l'épandage de fondant viendra à échéance; considérant que le contrat autorise la prolongation jusqu'à deux années supplémentaires soit l'option A pour la saison 2017-2018 et l'option B pour la saison 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser l'entreprise 9101-0348 Québec inc. (Excavation M.D.Y.) que la municipalité entend se prévaloir des options A et B en prolongeant le contrat pour deux années supplémentaires soit l'option A pour la saison 2017-2018 au coût de 76 155, 68 \$ plus taxes incluant le prolongement de la rue Marie-Didace et l'option B pour la saison 2018-2019 au coût de 77 722,67 \$ plus taxes incluant le prolongement de la rue Marie-Didace.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIF À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

20-04-17

-Dépôt des plans et devis du projet relatif à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières

Considérant qu'il y a lieu de déposer les plans et devis du projet relatif à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières conformément aux dispositions du règlement d'emprunt n° 517-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les plans et devis préparés par monsieur Luc Brouillette ingénieur soient joints au règlement d'emprunt n° 517-2017 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

ACQUISITION D'UNE POMPE DE RELEVAGE D'ÉGOUT SANITAIRE

21-04-17

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir une nouvelle pompe de relevage d'égout sanitaire pour la station de pompage principale SP-1; considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour l'acquisition d'une pompe de relevage d'égout sanitaire de marque Flygt; considérant la réception d'une seule (1) soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une pompe de marque Flygt modèle NP-3171 du plus bas soumissionnaire conforme, soit Xylem inc. au coût de 27 090,90 \$ plus taxes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

NETTOYAGE ET INSPECTION PAR CAMÉRA DE CONDUITES D'ÉGOUTS

22-04-17

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires; considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Enviro 5 inc*, pour le nettoyage et l'inspection par caméra de conduites d'égouts sanitaires au coût de 20 370 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

TAXIBUS

23-04-17

Considérant que le projet pilote de Transport collectif Taxibus arrive à échéance le 6 mai 2017; considérant l'utilisation grandissante de ce service; considérant que le CIT Sorel-Varennnes accepte de prolonger le projet pilote aux mêmes conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur le maire, Michel Péloquin à signer le nouveau protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

ADOPTÉE

RENCONTRE PRINTANIÈRE DES AÎNÉS

24-04-17

Considérant la présence de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA); considérant la volonté du conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés; considérant que le comité souhaite tenir un brunch printanier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les aînés à un brunch printanier d'échanges le dimanche 7 mai prochain à *l'Hôtel de la Rive*, et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne. Également résolu que la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

25-04-17

-Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel, tournoi de pêche, « La relève »

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une commandite de 300 \$ pour la réalisation du Tournoi de pêche familial 2017 organisé pour « La relève ».

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

26-04-17

-Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 40^e spectacle annuel

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du Club de patinage artistique Sorel-Tracy; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$ pour le spectacle de fin d'année 2016-2017.

ADOPTÉE

27-04-17

-Altigym, gala annuel

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Altigym; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$ pour le gala de fin d'année 2016-2017 et d'autoriser le prêt de l'afficheur de vitesse sur remorque, la flèche de signalisation sur remorque et quelques cônes.

ADOPTÉE

28-04-17

-Yann Laguna, saison de guidage 2017

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de monsieur Yann Laguna; considérant que la demande ne respecte pas les critères de la politique de dons et de commandites.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

29-04-17

Considérant le renouvellement du circuit de type géorallye *La Virée champêtre*; considérant l'offre de la MRC de Pierre-De Saurel de réaliser un second circuit pour bonifier l'offre d'activités touristiques dans la région; considérant que les municipalités qui n'étaient pas touchées par *la Virée Champêtre* sont privilégiées pour la création du nouveau circuit; considérant que le projet sera entièrement financé grâce à l'entente de développement culturel entre la MRC et le MCC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre de la MRC de Pierre-De Saurel de réaliser un second circuit de type géorallye *La Virée champêtre*; qui sera géré par l'Office de tourisme.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Mario Gamelin : visite du service incendie

Denis Descheneaux : vélo et elliptique

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

30-04-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} mai 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est absente : Diane Leduc, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Quatre (4) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-05-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 3 avril 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Théâtre du Chenal-du-Moine, proposition de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy
 - b) Loisirs et Sport Montérégie adhésion 2017-2018
 - c) Municipalité de Saint-Barthélemy, proposition de travailler conjointement à la révision à la baisse des cotes d'élévation des niveaux d'eau au lac Saint-Pierre
 - d) Demande d'une résolution d'appui au plan d'action déposé par la table de concertation régionale du Lac Saint-Pierre (TCRLSP)
 - e) MRC Pierre-De Saurel, projet de règlement n° 31-17 modifiant le schéma d'aménagement
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
- 9- Dépôt du rapport financier 2016 et du rapport du vérificateur
- 10- Vérification comptable annuelle 2017
- 11- Ressources humaines
 - a) Embauche d'un journalier aux Travaux publics
- 12- Regroupement des Offices Municipaux d'habitations de Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Ours, de Massueville, de Saint-David, de Sainte-Anne-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Saint-Robert, de Saint-Roch-de-Richelieu et de Yamaska
- 13- Entente intermunicipale relative à la protection incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 14- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Octroi du mandat de construction, des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - b) Octroi des mandats de surveillance, des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
- 15- Pavage chemin de l'Île d'Embarras
- 16- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III
 - a) Acquisition d'un circuit BENCHFIT et bancs suspendus
- 17- Projet d'aménagement du stationnement parc Henri-Letendre
 - a) Fourniture des bases de béton pour luminaires et raccordements électriques
 - b) Acquisition de fûts de luminaires
 - c) Acquisition de luminaires
- 18- Réfection du muret de l'entrée du bureau municipal
- 19- Acquisition de balises Ped-Zone
- 20- Projet Aînés Actifs
- 21- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy inc; campagne de levée de fonds
 - b) ESBG, défi Pierre Lavoie
 - c) Biophare, l'agriculture à cœur
 - d) Maison de la musique
- 22- Avis de motion d'un règlement concernant le stationnement dans les lieux publics
- 23- Autres affaires
 - a) Fête familiale 2017
 - b) Hydro-Québec, intervention du 30 avril 2017
- 24- Questions du public
- 25- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-05-17

-Séance ordinaire du 3 avril 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-05-17

-Théâtre du Chenal-du-Moine, proposition de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy

Considérant la fermeture du Théâtre du Chenal-du-Moine depuis le mois de décembre 2016; considérant l'ensemble des conséquences reliées à la fermeture de la plus grande salle de spectacle de la région; considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST) ainsi que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, sommes persuadés que la continuité des activités du Théâtre du Chenal-du-Moine est essentielle pour la région de la MRC de Pierre-De Saurel;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

considérant que cette salle de spectacle de plus de 800 places a un impact économique, touristique, culturel et social très important pour la grande région de Pierre-De Saurel; considérant que la région de la MRC de Pierre-De Saurel se doit de bénéficier d'une salle de spectacle comme celle du Théâtre du Chenal-du-Moine pour bénéficier d'une offre de spectacles à la hauteur des autres villes de tailles comparables au Québec; considérant que le Théâtre du Chenal-du-Moine est un outil de développement et de promotion touristique pour la région; considérant que le Théâtre du Chenal-du-Moine permet aux 50 000 résidants de la MRC de Pierre-De Saurel de bénéficier d'une salle de spectacle avec une capacité d'accueil qu'aucune autre salle ne peut offrir dans la région; considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST) se propose de piloter un projet de création d'un OSBL qui ferait l'acquisition et l'exploitation du théâtre du Chenal-du-Moine mais demande une contribution financière à long terme qui représenterait l'équivalent du montant des taxes foncières annuelles ainsi que le déneigement du stationnement l'hiver afin de permettre la tenue de spectacles sur une base annuelle; considérant que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel est d'avis que l'aide demandée, quoique raisonnable, devrait être assumée par l'ensemble de la région bénéficiant de la présence du Théâtre du Chenal-du-Moine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre l'offre de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST) qui demande une contribution financière à long terme représentant l'équivalent du montant des taxes foncières annuelles ainsi que le coût du déneigement du stationnement l'hiver à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci donne suite à la demande dans un effort régional pour la sauvegarde du Théâtre du Chenal-du-Moine.

ADOPTÉE

04-05-17

-Loisirs et Sport Montérégie adhésion 2017-2018

Considérant l'offre de renouvellement d'adhésion à Loisirs et Sports Montérégie pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2018-2019 au coût de 81,29 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

05-05-17

-Municipalité de Saint-Barthélemy, proposition de travailler conjointement à la révision à la baisse des cotes d'élévation des niveaux d'eau au lac Saint-Pierre

Considérant que la municipalité de Saint-Barthélemy a entrepris en 2016 une démarche visant à demander au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de revoir à la baisse les cotes d'élévation des niveaux d'eau qui déterminent les différentes zones inondables; considérant que la municipalité de Saint-Barthélemy a engagé monsieur Pierre Dupuis, le même ingénieur hydraulicien qui a oeuvré à Laval, pour effectuer un examen scientifique de l'exactitude des cotes d'élévation que le MDDELCC veut imposer à Saint-Barthélemy par le biais d'un schéma d'aménagement révisé de la MRC de D'Autray; considérant que le rapport final de cet ingénieur, déposé en avril 2017, démontre que les cotes d'élévation pour les zones inondables de Saint-

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Barthélemy sont surestimées de 60 cm pour la zone 0 an - 2 ans, de 67 cm pour la zone 2 ans - 20 ans et 56 cm pour la zone 20 ans - 100 ans; considérant que la municipalité de Saint-Barthélemy aimerait regrouper les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) situées autour du lac Saint-Pierre afin de déposer une demande conjointe aux deux (2) ministères concernés pour qu'ils révisent à la baisse les cotes d'élévation ayant servi à fixer les différentes zones inondables; considérant l'offre de la municipalité de Saint-Barthélemy d'utiliser le rapport de monsieur Dupuis afin de l'intégrer dans le volet local de notre analyse; considérant que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel est d'avis que les cotes pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sont également surestimés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser à la municipalité de Saint-Barthélemy une contribution équivalant à 1,00 \$ par habitant pour obtenir une copie du rapport de monsieur Pierre Dupuis accompagner des droits d'utilisation.

ADOPTÉE

06-05-17

-Demande d'une résolution d'appui au plan d'action déposé par la table de concertation régionale du Lac Saint-Pierre (TCRLSP)

Considérant que le lac Saint-Pierre représente une composante fondamentale du patrimoine naturel du fleuve Saint-Laurent, reconnu au niveau international selon la Convention de Ramsar et comme *Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO*; considérant que la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP), composée de 16 municipalités riveraines du Lac Saint-Pierre, soit les municipalités de Baie-du-Febvre, Bécancour, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Louiseville, Maskinongé, Nicolet, Pierreville, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Barthélemy, Saint-François-du-Lac, Saint-Ignace-de-Loyola, Saint-Joseph-de-Sorel, Sorel-Tracy, Trois-Rivières, Yamachiche et Yamaska, a déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un plan d'action concerté portant sur la cohabitation entre l'agriculture et la faune en zone littorale en 2016; considérant que ce plan d'action fait consensus au sein de la TCRLSP, laquelle est composée de 53 organismes du milieu dont font partie les MRC riveraines; considérant qu'il n'est plus envisageable de maintenir le statu quo en ce qui concerne la présence de pratiques agricoles intensives en zone littorale; considérant que l'état de santé du lac Saint-Pierre est inquiétant et qu'il requiert la réalisation urgente d'actions à grande échelle; considérant que le caucus des maires des municipalités riveraines du lac Saint-Pierre, un groupe de travail qui s'est formé dans le but d'assumer un leadership politique et de cibler les priorités découlant du plan d'action déposé par la TCRLSP, a tenu une première rencontre le 14 mars 2017; considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, dans son récent budget, une aide financière de 14 millions de dollars pour restaurer le littoral du lac Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil appuie le plan d'action déposé par la TCRLSP en signifiant au gouvernement du Québec qu'il est primordial de mettre en place les éléments suivants dès cette année :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- Le pôle d'expertise qui assurera le développement et l'implantation de cultures et de pratiques répondant à la fois aux besoins de l'agriculture et de la faune dans le littoral;
- Les conditions requises afin de réaliser les mesures de protection et les actions de restauration mentionnées au plan d'action;
- Une stratégie de communication qui permettra d'informer les agriculteurs et se poursuivra tout au long de la réalisation du plan d'action,

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et responsable de la région du Centre-du-Québec, M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et responsable de la région de Montréal, M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et M. Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

07-05-17

-MRC Pierre-De Saurel, projet de règlement n° 31-17 modifiant le schéma d'aménagement

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a entrepris un processus de modification du schéma d'aménagement relativement à l'intégration de la cartographie gouvernementale et du cadre normatif associés aux zones de glissement de terrain; considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de vingt (20) jours à l'intérieur duquel il peut demander, par résolution à la MRC, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue sur notre territoire; considérant que cette modification du schéma d'aménagement ne concerne pas la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accuser réception du projet de modification du schéma d'aménagement et d'aviser la MRC de Pierre-De Saurel que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ne demandera pas la tenue d'une assemblée publique de consultation sur son territoire.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-05-17

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-05-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 35 835,10 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'avril 2017 ; ainsi qu'un déboursé de 6 236,95 \$ pour la période comprise entre le 4 avril 2017 et le 1^{er} mai 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 4 avril 2017 au 1^{er} mai 2017 pour un montant de 179 788,30 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

10-05-17

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal et de ne pas donner suite aux résolutions n^{os} 04-04-17 et 05-04-17.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

11-05-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier 2016 de la municipalité ainsi que le rapport du vérificateur préparé par la firme *FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés*, qui démontre que l'année se termine avec un surplus non consolidé de 206 220 \$.

ADOPTÉE

VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE 2017

12-05-17

Considérant que le contrat de services professionnels relatifs à la vérification comptable avec la firme *FBL Société de comptables professionnels agréés* s'est terminé avec la vérification de l'exercice 2016; considérant que la municipalité est très satisfaite des travaux de la firme *FBL Société de comptables professionnels agréés*; considérant le dépôt de l'offre de services pour la vérification de l'exercice 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services professionnels de la firme *FBL Société de comptables professionnels agréés* pour la vérification comptable de l'année 2017 au coût de 9 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

13-05-17

-Embauche d'un journalier aux Travaux publics

Considérant qu'en 2014, le conseil municipal a entrepris une analyse de ses besoins relativement au personnel du service des Travaux publics; considérant les besoins grandissants et l'ajout de nouveaux bâtiments de services publics; considérant que dans les prochains mois, la municipalité devra adopter diverses politiques relativement à l'instauration d'un nouveau programme de prévention en santé et sécurité au travail, exigence de la Mutuelle de prévention CNESST; considérant que depuis le mois de juin 2016, la municipalité requiert les services d'un journalier surnuméraire à temps plein pour palier au besoin du service et s'en porte satisfaite; considérant que madame Lucie Vilandr  est   l'emploi de la municipalit  de Sainte-Anne-de-Sorel depuis le 6 juin 2016; considérant les dispositions de la convention collective actuellement en vigueur; considérant que la municipalit  adh re aux principes de l' quit  salariale; considérant la recommandation du directeur g n ral de proc der   l'embauche de madame Lucie Vilandr  au poste de journalier aux Travaux publics ;

EN CONS QUENCE, il est propos  par Roger Souli res, appuy  par Patrick Lamothe et r solu   la majorit  des conseillers pr sents d'engager madame Lucie Vilandr    titre de journalier aux Travaux publics,   l' chelon n  1,   compter du 1 r mai 2017, le tout conditionnellement   la signature d'une lettre d'entente relativement   la flexibilit  de l'horaire de travail du personnel des Travaux publics et conform ment aux dispositions de la convention collective pr sente en vigueur liant la municipalit  et le syndicat des M tallos, section locale 7625.

 galement r solu d'autoriser le maire et le directeur g n ral   signer la lettre d'entente relativement   la flexibilit  de l'horaire du personnel nouvellement embauch  aux Travaux publics.

Le vote est demand  par le conseiller Pierre Pontbriand:

Sont contre:

Marie-France Bergeron

Pierre Pontbriand

Le maire exerce son droit de vote:

Sont pour:

Roger Souli res

Patrick Lamothe
Luc Latraverse

Michel P loquin

ADOPT E

REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATIONS DE SOREL-TRACY, SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, DE SAINT-OURS, DE MASSUEVILLE, DE SAINT-DAVID, DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL, DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL, DE SAINT-ROBERT, DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET DE YAMASKA

14-05-17

Consid rant que les Offices municipaux d'habitations de : Sorel-Tracy, de Massueville, de Saint-David, de Sainte-Anne-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Ours, de Saint-Robert, de Saint-Roch-de-Richelieu et de Yamaska ont demand  l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper; consid rant que ces offices ont pr sent  aux conseils municipaux de :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Sorel-Tracy, de Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Ours, de Massueville, de Saint-David, de Sainte-Anne-de-Sorel, de Sainte-Victoire-de-Sorel, de Saint-Robert, de Saint-Roch-de-Richelieu et de Yamaska, un projet d'entente de regroupement des dix (10) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche; considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement; considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sorel-Tracy, de l'Office municipal d'habitation de Massueville, de l'Office municipal d'habitation de Saint-David, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Sorel, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Victoire-de-Sorel, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joseph-de-Sorel, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours, l'Office municipal d'habitation de Saint-Robert, l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu et l'Office municipal d'habitation de Yamaska suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

ADOPTÉE

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE, AUX INTERVENTIONS D'URGENCE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES SPÉCIALISÉS

15-05-17

Considérant que les municipalités participantes ont demandé à la Ville de Sorel-Tracy, à la fin de l'année 2016, de revoir les termes de l'entente intermunicipale; considérant que le Conseil de la Ville de Sorel-Tracy a proposé une nouvelle entente négociée; considérant l'entente de principe intervenue entre la Ville de Sorel-Tracy, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel relatives à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés; considérant que cette entente d'une durée de cinq (5) ans renouvelable au coût de 301 811\$ sera indexé de 2 % par année; considérant qu'il est avantageux pour le Conseil municipal d'accepter cette nouvelle entente relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture des services spécialisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et le directeur général à procéder à la signature du nouveau protocole d'entente relatif à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture des services spécialisés d'une durée de cinq (5) ans renouvelable.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

16-05-17

-Octroi du mandat de construction, des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres pour des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières via le système électronique d'appel d'offres SEAO et le journal *Les 2 Rives* conformément au règlement sur l'adjudication de contrats ainsi qu'à notre politique de gestion contractuelle; considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit approuver le règlement d'emprunt n° 517-2017 pour ces travaux; considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie *Sintra inc.*; considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette en date du 20 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à l'entrepreneur *Sintra inc.* pour le projet de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières au montant de 996 834,17 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 517-2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

17-05-17

-Octroi des mandats de surveillance, des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières

Considérant les offres de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières de monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, pour le volet ingénierie et de *LD services et consultant* pour la surveillance de chantier en résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de surveillance pour les travaux d'infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières à monsieur *Luc Brouillette, ingénieur*, au coût de 7 200 \$ plus taxes pour le volet ingénierie et à *LD services et consultants* pour la surveillance de chantier en résidence au coût de 19 100 \$ plus taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt n° 517-2017 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

PAVAGE CHEMIN DE L'ÎLE D'EMBARRAS

18-05-17

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission sur invitation pour la réfection du chemin de l'île d'Embarras et a reçu trois (3) soumissions conformes, soit une de *Pavage Maska, Sintra inc. et Danis construction inc.*;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Danis construction inc.*, pour la réfection du chemin de l'Île d'Embaras au coût de 43 328,33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES- PHASE III

19-05-17

-Acquisition d'un circuit BENCHFIT et bancs suspendus

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III; considérant que l'aide financière autorisée est équivalente à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 29 357,54 \$; considérant la soumission de *Techsports* pour la fourniture d'un circuit BENCHFIT et deux (2) bancs suspendus berçants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition d'un circuit BENCHFIT et deux (2) bancs suspendus berçants selon la soumission n° 00345 de *Techsports* au coût de 15 645,12 \$ plus taxes. Également résolu d'acquitter la dépense de 50 % attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT PARC HENRI-LETENDRE

20-05-17

-Fourniture des bases de béton pour luminaires et raccordements électriques

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet local du pacte rural; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'aménagement du stationnement du parc Henri-Letendre; considérant l'offre de service budgétaire de l'entreprise *Gimatech électrique inc.* pour la fourniture des bases de luminaires, incluant l'armoire et le panneau de distribution, le filage ainsi que l'ensemble des services de raccordement électrique nécessaires au fonctionnement des luminaires au coût maximal de 21 000 \$ plus taxes; considérant qu'il est avantageux pour la municipalité de requérir les services de l'entreprise *Gimatech électrique inc.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Gimatech électrique inc.* pour la fourniture des bases de luminaires, incluant l'armoire et le panneau de distribution, le filage ainsi que l'ensemble des services de raccordement électrique nécessaires au fonctionnement des luminaires pour une somme maximale de 21 000 \$ plus taxes. Tous les travaux seront effectués sous la supervision de monsieur Pierre Cardin, consultant. Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

21-05-17

-Acquisition de fûts de luminaires

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet local du pacte rural; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'aménagement du stationnement du parc Henri-Letendre; considérant la soumission de *Précision Plus industrie inc.* pour la fourniture de fût de luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Précision Plus industrie inc.* pour la fourniture de fûts de luminaires noirs au coût de 15 200 \$ plus taxes, tel que spécifié à la soumission préparée le 27 avril 2017. Tous les travaux seront effectués sous la supervision de monsieur Pierre Cardin, consultant. Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

22-05-17

-Acquisition de luminaires

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a obtenu une aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du volet local du pacte rural; considérant que ladite subvention permettra de mettre en œuvre le projet d'aménagement du stationnement du parc Henri-Letendre; considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture des luminaires et a reçu trois (3) soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à *Guillevin internationale cie* pour la fourniture de luminaires noirs GE de 3000 K noir selon la soumission préparée le 1^{er} mai 2017 au coût maximal 2 998 \$ plus taxes. Tous les travaux seront effectués sous la supervision de monsieur Pierre Cardin, consultant. Également résolu d'acquitter la dépense non subventionnée attribuable à la municipalité à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉFECTION DU MURET DE L'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

23-05-17

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de soumission auprès de trois (3) entrepreneurs spécialisés pour la réfection du muret de l'entrée du bureau municipal et a reçu trois (3) soumissions conformes, soit une de *Xterieur Design*, d'*Horticulture Marc-André Paquin* et de *Sablère St-Pierre paysagistes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit *Sablère St-Pierre paysagistes*, pour la réfection du muret de l'entrée du bureau municipal au coût de 10 650 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

ACQUISITION DE BALISES PED-ZONE

24-05-17

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de balises Ped-Zone pour les rues Paul et Ménard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer auprès de l'entreprise *Develotech inc.* treize (13) balises Ped-zone et vingt-six (26) balises Cyclo-zone plus le nécessaire d'installation au coût de 5 420 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

PROJET AÎNÉS ACTIFS

25-05-17

Considérant les deux (2) objectifs du plan d'action de la Politique MADA (Municipalité Amie Des Aînés) soient : favoriser le développement actif sur le territoire de la municipalité et développer différentes activités de loisir pour les aînés; considérant qu'une des actions proposée du plan d'action de la Politique MADA est de proposer des activités pour permettre aux aînés d'être actifs; considérant qu'il existe à la MRC de Pierre-De Saurel un projet d'activités *Aînés Actifs* autorisant une aide financière d'un maximum de 450 \$; considérant l'excellente participation des aînés lors de la période estivale 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité informe la MRC de Pierre-De Saurel qu'elle veut faire partie du projet *Aînés Actifs*, et accepte de défrayer les coûts pour les douze (12) rencontres à raison d'une rencontre par semaine durant l'été 2017.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

26-05-17

-Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy inc.; campagne de levée de fonds

Considérant l'invitation de l'*Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy* à participer à leur souper bénéfique le 7 juin prochain; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un billet au coût de 20 \$ et de déléguer monsieur le conseiller Pierre Pontbriand pour représenter la municipalité.

ADOPTÉE

27-05-17

-ESBG, défi Pierre Lavoie

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Bernard-Gariépy concernant *Le Grand Défi Pierre Lavoie*; considérant que des membres de l'école provenant de la municipalité participeront à la course à relais de 250 km de Québec à Montréal; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 50 \$.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

28-05-17

-Biophare, l'agriculture à cœur

Considérant l'offre de participer encore cette année au parrainage d'un projet organisé conjointement par la Commission scolaire de Sorel-Tracy et le Biophare; considérant que ce projet *L'agriculture à cœur* permet à plus de soixante-quatre (64) élèves de Sainte-Anne-de-Sorel de participer à un atelier qui permettra aux élèves de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement en acceptant de « parrainer » dix (10) élèves au coût de 10 \$ chacun.

ADOPTÉE

29-05-17

-Maison de la musique

Considérant l'invitation de *la Maison de la musique de Sorel-Tracy* à participer à leur souper bénéfique commémorant le 5^e anniversaire le 18 mai prochain; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT DANS LES LIEUX PUBLICS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant le stationnement dans les lieux publics.

AUTRES AFFAIRES

30-05-17

-Fête familiale 2017

Considérant la tenue de la Fête des Sainte-Annois, oises à l'été 2017; considérant qu'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser des dépenses pour une somme maximale de 2 410 \$ pour l'organisation générale de cette fête incluant la location de jeux gonflables.

ADOPTÉE

31-05-17

-Hydro-Québec, intervention du 30 avril 2017

Considérant que depuis le 5 avril 2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit conjuguer avec de hauts niveaux d'eau provenant tant de la rivière Yamaska que du fleuve Saint-Laurent; considérant que les fortes précipitations jumelées aux hauts niveaux du fleuve Saint-Laurent font que 90 % de la population ont recourt à des pompes submersibles électriques afin d'éviter des inondations de sous-sol; considérant qu'en cette période cruciale ces pompes incluant les douze (12) stations de pompage municipales fonctionnent 24 heures sur 24; considérant que le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

30 avril 2017 vers 23 h 40, Hydro-Québec a procédé à une interruption de courant à distance, suite à un début d'incendie sur un équipement d'Hydro-Québec situé face au 219, chemin du Chenal-du-Moine privant ainsi d'électricité plus de 80 % du territoire de la municipalité; considérant qu'au moment de la panne, aucune équipe d'intervention n'était présente sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel; considérant que l'équipe d'intervention provenant de Saint-Hyacinthe a mis plus d'heures pour arriver sur les lieux; considérant qu'une fois arrivé sur les lieux, et suite à l'intervention du directeur général et du chef d'équipe aux Travaux publics, l'équipe d'Hydro-Québec a été en mesure d'effectuer une dérivation du courant via la rue du Quai afin d'alimenter près 70 % de la population la plus à risque en cette période critique d'inondation; considérant qu'il existe des dispositifs de dérivation du courant électrique contrôlés à distance; considérant que si le dispositif de dérivation, qui a été manipulé par les employés d'Hydro-Québec, avait été contrôlé à distance, les abonnés de la zone critique auraient subi une interruption de courant de seulement quelques minutes; considérant que cette situation a forcé la sortie de plusieurs intervenants du service de Sécurité incendie; considérant que plusieurs citoyens ont vécu une situation très angoissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Hydro-Québec de procéder à l'installation des équipements nécessaires et utiles aux employés d'Hydro-Québec afin qu'ils puissent procéder, à des manœuvres à distance, aux installations situées à l'intersection de la rue du Quai et du chemin du Chenal-du-Moine permettant la dérivation de courant pour alimenter le tronçon du chemin du Chenal-du-Moine le plus critique en période d'inondation. Également résolu de faire part de la grande déception de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel de constater qu'aucune équipe de travail d'Hydro-Québec ne soit présente en tout temps sur le territoire régional de la MRC de Pierre-De Saurel.

Également résolu de transmettre une copie de cette résolution à la ville de Sorel-Tracy et à la ville de St-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Jean-Marie-Paul: installation de balises Ped-Zone.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 5 juin 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Cinq (5) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-06-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 1er mai 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Renouvellement d'adhésion Carrefour action municipale et familles
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017
- 9- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 10- Ressources humaines
 - a) Embauche de moniteurs aux terrains de jeux
 - b) Programme de prévention UMQ, adoption de politiques relatives à la santé sécurité au travail
- 11- Dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie
- 12- Vente d'asphalte recyclé
- ~~13- Programme d'embarcation de sauvetage côtier de la Garde côtière Canadienne, demande de location d'espace~~
- 14- PIQM-MADA, projet aménagement d'un parc intergénérationnel
- 15- Projet d'aménagement du stationnement parc Henri-Letendre
- 16- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Octroi d'un mandat services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux
 - b) Financement temporaire règlement n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières et à cette

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 17- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Q) inc., demande d'aide financière
 - b) ESFL, journée des finissants 2017
 - c) Le grand Défi Pierre Lavoie, parrainage école Sainte-Anne-les-Îles
 - 18- Autres affaires
 - 19- Questions du public
 - 20- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-06-17

-séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information particulière.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-06-17

-Renouvellement d'adhésion Carrefour action municipale et familles

Considérant l'offre de renouvellement de notre adhésion à Carrefour Action municipale et familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion pour l'année 2017 au coût de 43,12 \$ taxes incluses et de nommer monsieur Luc Latraverse responsable des questions familiales et des aînés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

04-06-17

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

05-06-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 39 207, 86 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mai 2017; ainsi qu'un déboursé de 5 769,08 \$ pour la période comprise entre le 2 mai 2017 et le 5 juin 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 2 mai 2017 au 5 juin 2017 pour un montant de 233 575, 42 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

06-06-17

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 23 mai 2017

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité en date du 31 mai 2017.

RESSOURCES HUMAINES

07-06-17

-Embauche de moniteurs aux terrains de jeux

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2017; considérant qu'il y a lieu d'embaucher quatre (4) moniteurs; considérant que le processus de recrutement est en cours; considérant que trois candidats ont été choisis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de trois (3) étudiants comme moniteurs aux terrains de jeux soit : Ève Girard, Nelly Proulx, et Mélodie Trépanier avec un salaire horaire de 12.93 \$.

ADOPTÉE

08-06-17

-Programme de prévention UMQ, adoption de politiques relatives à la santé sécurité au travail

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel considère la santé et la sécurité de son personnel et du public comme étant une de ses valeurs fondamentales; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel entend mettre en place divers moyens pour protéger la santé et la sécurité de tous; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à fournir tous les moyens nécessaires afin de prévenir les risques d'accident; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel ainsi que tout le personnel, les sous-traitants, visiteurs et fournisseurs présents sur les lieux du travail devront respecter les lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel demande à tout le personnel de collaborer activement à l'application des différentes politiques en identifiant les dangers présents dans leur milieu

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de travail et en informant les membres de la direction ; considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel juge approprié de procéder à l'adoption de différentes politiques en matière de santé et sécurité au travail; considérant que le conseil municipal a pris connaissance de ces politiques jointes à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les politiques en santé et sécurité au travail suivantes :

- Politique de santé et de sécurité au travail;
- La politique SST et le leadership de direction en prévention;
- Politique du comité de santé et sécurité;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique d'assignation temporaire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

09-06-17

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie 2017 et de verser ledit rapport aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

VENTE D'ASPHALTE RECYCLÉ

10-06-17

Considérant que la municipalité dispose d'une quantité appréciable d'asphalte recyclé; considérant que la quantité disponible dépasse ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente de l'asphalte recyclé au coût de 10 \$ la tonne plus taxes non livrée et non chargée. L'asphalte recyclé vendu devra être transporté au frais de l'acheteur. La municipalité n'offre aucune garantie sur le produit et il s'agira d'une vente finale.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'EMBARCATION DE SAUVETAGE CÔTIER DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE, DEMANDE DE LOCATION D'ESPACE

Retiré de l'ordre du jour.

PIQM-MADA, PROJET AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

11-06-17

Considérant le dépôt du concept d'aménagement préliminaire du parc Constant-Plante; considérant que cette proposition d'*APUR urbanistes-conseils* répond aux attentes du conseil; considérant que ce plan servira de guide dans la réalisation des aménagements futurs sur le site municipal aux abords de la mairie et des rampes de mise à l'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le concept d'aménagement préliminaire d'*APUR urbanistes-conseils* et de préciser que l'ensemble des bordures figurant au plan

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

seront constitués de végétaux formant une haie d'une hauteur maximum d'un mètre.

ADOPTÉE

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT PARC HENRI-LETENDRE

12-06-17

Considérant que la municipalité a entrepris des travaux d'aménagement du stationnement du parc Henri-Letendre; considérant que le stationnement ne sera pas recouvert de béton bitumineux, asphalte; considérant qu'il serait avantageux tant financièrement qu'écologiquement de remplacer les bordures de béton par des arbustes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remplacer les bordures de béton initialement prévues par des végétaux formant une haie d'une hauteur maximum d'un mètre.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

13-06-17

-Octroi d'un mandat services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux

Considérant la réception de deux (2) offres de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux d'infrastructures sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières; considérant la recommandation de notre ingénieur-conseil, monsieur Luc Brouillette.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux d'infrastructures sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières au plus bas soumissionnaire conforme soit à SNC-Lavalin GEM Québec inc. au coût estimé de 10 587,30 \$ plus taxes selon l'offre de services n° 17-01142 déposé le 24 mai 2017.

ADOPTÉE

14-06-17

-Financement temporaire règlement n° 517-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Considérant que l'article 1093 du Code municipal autorise la municipalité à décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses; considérant l'approbation par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* du règlement d'emprunt n° 517-2017; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel doit procéder aux paiements des travaux autorisés par le règlement n° 517-2017; considérant qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire avant le financement à long terme;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le secrétaire-trésorier à négocier une entente auprès du Centre financier aux Entreprises Desjardins pour l'obtention d'un financement temporaire en vertu du règlement n° 517-2017 et d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, les documents à cet effet.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

15-06-17

-Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Q) inc., demande d'aide financière

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Q) inc. concernant l'entretien du bateau de recherche et sauvetage de l'unité 22 de Sorel-Tracy; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 250 \$.

ADOPTÉE

16-06-17

-ESFL, journée des finissants 2017

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre concernant *La journée des finissants 2017*; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

17-06-17

-Le grand Défi Pierre Lavoie, parrainage école Sainte-Anne-les-Îles

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de monsieur Steve Montigny membre de l'équipe *RIO TINTO FER ET TITANE_2* concernant *Le Grand Défi Pierre Lavoie 2017*; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Jean-Marie Paul: vente d'asphalte recyclé

Mario Gamelin: vente d'asphalte recyclé

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-06-17

Tous les sujets étant traités,

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 53.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 3 juillet 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Trois (3) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-07-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 5 juin 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Fabrique Sainte-Anne-de-Sorel, nouveau stationnement
 - b) Journal Les 2 Rives, publicité
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017
 - ii) Demande de dérogation mineure
- 9- Ressources humaines
 - a) Embauche d'un moniteur aux terrains de jeux
- 10- Nomination d'inspecteur aux fins de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme
- 11- Renouvellement assurance collective 2017-2018
- 12- Avis d'intention, programme d'embarcation de sauvetage de la Garde côtière Canadienne
- 13- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Décompte n° 1
- 14- Remplacement d'un ponceau du chemin du Chenal-du-Moine, décharge des Vingt
 - a) Décompte n° 1
- 15- Réfection voie d'accès à la mairie
- 16- Dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie
- 17- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) M. Steve Desaulniers et M. Jean-François Noël, demande d'autorisation et commandite Festirock des îles

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Demande de commandite de Base de Plein Air Ville la Joie Inc.
- 18- Avis de motion et adoption du projet de règlement RM-2017 concernant la sécurité publique
- 19- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 518-2017 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009
- 20- Autres affaires
 - a) Raccordements d'égout 1375 et 1377 chemin du Chenal-du-Moine
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-07-17

-séance ordinaire du 5 juin 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-07-17

-Fabrique Sainte-Anne-de-Sorel, nouveau stationnement

Considérant que la fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel est dans l'obligation d'agrandir son stationnement à l'arrière de l'église et de procéder à l'ajout d'une sortie supplémentaire de l'autre côté de l'église pour assurer la sécurité des piétons et éviter que les voitures se rencontrent sur la même voie; considérant que la municipalité dispose d'une quantité appréciable d'asphalte recyclé; considérant que la quantité disponible dépasse ses besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire don de l'asphalte recyclé recueilli suite aux travaux d'infrastructures du quadrilatère des rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières. La municipalité n'offre aucune garantie sur le produit.

ADOPTÉE

04-07-17

-Journal Les 2 Rives, publicité

Considérant l'offre de publicité du Journal Les 2 Rives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-07-17

Il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-07-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 40 452,48 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de juin 2017; ainsi qu'un déboursé de 67 851,24 \$ pour la période comprise entre le 6 juin 2017 et le 2 juillet 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 6 juin 2017 au 2 juillet 2017 pour un montant de 399 544,18 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

07-07-17

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

08-07-17

-Demande de dérogation mineure

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 798 976 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 746 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la demande consiste à autoriser pour le bâtiment principal une marge de recul avant de 2,76 mètres alors que le règlement de zonage n° 436-2009 à la grille des spécifications de la zone H-239 exige 6 mètres ce qui engendre une dérogation de 3,24 mètres, le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation de l'arpenteur Christian Lajoie du bureau BÉRARD TREMBLAY INC. daté du 14 avril 2017 sous les minutes 032; considérant que la demande de dérogation est dans le but de régulariser la vente de la propriété; considérant que les travaux de construction de la maison réalisés en 1967 ont été faits de bonne foi; considérant que cette propriété a été visée par l'expropriation d'une lisière de terrain afin d'élargir l'emprise du chemin du Chenal-du-Moine en 1971 par le ministère des Transport; considérant que cette dérogation mineure nécessaire suite à ladite expropriation devrait être sans frais; considérant que le refus de cette dérogation porterait un préjudice sérieux à l'immeuble; considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

commentaires à l'égard de cette demande; considérant qu'aucune question n'a été posée concernant la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dérogation mineure pour le bâtiment principal, et par conséquent réduire la marge de recul avant à 2,76 mètres alors que le règlement de zonage n° 436-2009 à la grille des spécifications de la zone H-239 exige 6 mètres, le tout sans frais.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

09-07-17

-Embauche d'un moniteur aux terrains de jeux

Considérant l'ouverture des terrains de jeux à l'été 2017; considérant qu'il y a lieu d'embaucher quatre (4) moniteurs; considérant que le directeur général a recruté le quatrième candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'officialiser l'embauche de madame Kamille Leduc comme monitrice aux terrains de jeux avec un salaire horaire de 12.93 \$.

ADOPTÉE

NOMINATION D'INSPECTEUR AUX FINS DE LA LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

10-07-17

Considérant que la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme (RLRQ, c. L-6.2)* permet aux municipalités d'identifier, pour l'application des chapitres II et III de la loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics, des personnes ou des catégories de personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur; considérant qu'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment en environnement et l'agent municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel à délivrer, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'agent municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* pour veiller à l'application des chapitres II et III de ladite loi, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics;

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec, l'inspecteur en bâtiment et en environnement et l'agent municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions des chapitres II et III de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, sauf à l'égard des milieux de travail et des organismes publics.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE 2017-2018

11-07-17

Considérant que BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (*La Capitale*), pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 mai 2018, sont justifiées; considérant que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission; considérant que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans; considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et qu'ils jugent opportun de les accepter :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par *La Capitale* concernant l'assurance collective des employés de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 mai 2018 au montant de 30 715,20 \$ plus taxes;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin de BFL SCI.

ADOPTÉE

AVIS D'INTENTION, PROGRAMME D'EMBARCATION DE SAUVETAGE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

12-07-17

Considérant que la Garde côtière canadienne a manifesté de l'intérêt à s'établir sur le site municipal du parc Constant-Plante et d'utiliser le Quai anciennement utilisé par le *Survenant III*; considérant que le site est propice et central à l'établissement de la Garde côtière canadienne et ce de façon permanente; considérant qu'il y a un intérêt commun avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et le maire à amorcer des négociations afin que la Garde côtière canadienne puisse s'établir en permanence sur le site du Parc Constant-Plante, voisin du théâtre du Chenal-du-Moine.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

13-07-17

-Décompte n° 1

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux exécutés en date du 20 juin 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 1 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières, au montant de 70 230,97 \$ à l'entrepreneur Sintra Inc.

ADOPTÉE

REPLACEMENT D'UN PONCEAU DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE, DÉCHARGE DES VINGT

14-07-17

-Décompte n° 1

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux exécutés en date du 16 juin 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n°1 des travaux de remplacement d'un ponceau de la Décharge des Vingt sur le chemin du Chenal-du-Moine, au montant de 34 461,04 \$ à l'entrepreneur Marobi Inc.

ADOPTÉE

RÉFECTION VOIE D'ACCÈS À LA MAIRIE

15-07-17

Considérant la réalisation des travaux de réfection de la voie d'accès préalablement autorisés par la résolution n° 20-08-16; considérant que la superficie des travaux réalisée est supérieure à l'estimation du mois de juillet 2016; considérant que les taux unitaires soumissionnés sont respectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de la facture de Sintra inc. n° 23-1717-128447 au coût de 45 329, 50 \$ incluant un excédent de 14 567,80 \$. Que l'excédent de 15 294,37 \$ soit pris à même le budget courant via le poste 02 32000 521.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

16-07-17

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport d'inspection des bornes d'incendie 2017 et de verser ledit rapport aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

17-07-17

-M. Steve Desaulniers et M. Jean-François Noël, demande d'autorisation et commandite Festirock des îles 2017

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de messieurs Steve Desaulniers et Jean-François Noël, promoteur du Festirock des îles 2017; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autoriser le samedi 2 août 2017 l'utilisation de deux (2) places de stationnement de la mairie situées près de la terrasse pour l'installation du traiteur à méchoui ainsi que l'utilisation du stationnement municipal situé près du parc à jeux d'eau en cas de débordement du stationnement de la Halte des 103 îles;

et de refuser la demande d'installer un coroplaste 4x8 pieds (au bout de la rue du Quai) afin d'annoncer la programmation et ne donne pas suite à la demande de commandite.

ADOPTÉE

18-07-17

-Demande de commandite de Base de Plein Air Ville la Joie Inc.

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de la Base de plein Air Ville la Joie Inc.; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-07-17

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel d'adopter un règlement concernant la sécurité publique et, ce faisant, d'abroger tous les règlements incompatibles avec les présentes dispositions; ATTENDU que l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité; ATTENDU que l'article 67 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique; ATTENDU que l'article 79 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement; ATTENDU que l'article 59 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances; ATTENDU que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de leur population; ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture du présent projet de règlement est donné à séance tenante par le conseiller Patrick Lamothe ce 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 518-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009

20-07-17

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée le 12 juin dernier; considérant que cette demande a été analysée au comité consultatif d'urbanisme du 19 juin dernier; considérant que la demande vise les usages agricoles accessoires en zone agricole; considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a mis en place un PDZA en 2016; considérant que la demande respecte le plan

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'urbanisme; considérant que la municipalité souhaite également apporter des spécifications au règlement de zonage n° 436-2009 recommandées par le comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal; considérant qu'un avis de motion est donné à séance tenante par le conseiller Patrick Lamothe ce 3 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent premier projet de règlement soit adopté et qu'une séance de consultation publique sur le premier projet de règlement soit tenue le lundi 28 août 2017 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

21-07-17

-raccordements d'égout 1375 et 1377 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant la demande du propriétaire du lot 4 801 164 relativement à l'ajout d'un branchement supplémentaire sur une même entrée d'égout sanitaire; considérant l'émission d'un permis de construction sur le lot 4 801 164 en mai 2017; considérant que la municipalité a procédé à la réalisation d'un branchement d'aqueduc et d'égout à l'automne 2016 pour le futur 1377 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la propriété sise sur le lot 4 799 716 dont l'adresse civique est le 1375 chemin du Chenal-du-Moine est desservie par une fosse septique désuète et souhaite se raccorder aux égouts municipaux; considérant que le lot 4 799 716 est enclavé et ne possède donc pas d'accès au chemin du Chenal-du-Moine; considérant que le demandeur et propriétaire du lot 4 801 164 accepte de raccorder la propriété du 1375 chemin du Chenal-du-Moine à même sa conduite d'égout; considérant que, de l'avis des Travaux publics, ce raccordement serait efficace; considérant qu'il y a lieu pour ce type de raccordement d'obtenir l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement d'une seconde propriété sur l'entrée d'égout réalisée à l'automne 2016 sur le lot 4 801 164. Également résolu que le propriétaire de l'entrée d'égout dépose à la municipalité une copie de l'entente et/ou la servitude intervenue avec le propriétaire du lot voisin n° 4 799 716.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Marc-Henri Latraverse: règlement tarification concernant la location de quai, statistique du radar de vitesse, sens de la circulation des vélos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

22-07-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 28 août 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Huit (8) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-08-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 2017-07-03
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Madame Anik Vézina - Demande de remboursement camp de jour 2017
 - b) Centre récréatif au Fil des Ans – invitation 20^e anniversaire
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
- 9- OMH révision budgétaire 2017
- 10- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Millette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Décompte n° 2
- 11- Remplacement d'un ponceau du chemin du Chenal-du-Moine, Décharge des Vingts
 - a) Décompte n° 2 et réception provisoire
- 12- Demande de modification de la résolution n° 23-12-16 concernant la demande d'autorisation à la CPTAQ relativement au projet d'égout et aqueduc sur l'île d'Embaras
- 13- Stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine entre le 2844 et le 2906
- ~~14- Vente de lots municipaux en zone agricole~~
- 15- Adoption du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique
- 16- Adoption du second projet de règlement n° 518-2017 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009
- 17- Félicitations monsieur Pierre Girard, peintre animalier
- 18- Autres affaires
 - a) Brunch des aînés
- 19- Questions du public
- 20- Levée de la séance

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-08-17

-séance ordinaire du 2017-07-03

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information particulière.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-08-17

-Madame Anik Vézina - Demande de remboursement camp de jour 2017

Considérant la réception d'une demande de remboursement relativement à une inscription au camp de jour 2017; considérant l'existence de la politique de tarification en loisir adoptée en novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au remboursement selon les modalités prévues à la politique de tarification en loisir actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

04-08-17

-Centre récréatif au Fil des Ans – invitation 20^e anniversaire

Considérant l'invitation du centre récréatif *Au fil des Ans* pour la soirée soulignant le 20^e anniversaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-08-17

Il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-08-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 49 304,77 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

pour le mois de juillet 2017; ainsi qu'un déboursé de 76 411,67 \$ pour la période comprise entre le 4 juillet 2017 et le 28 août 2017;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 4 juillet 2017 au 28 août 2017 pour un montant de 188 855,21 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune séance de comités municipaux dans le dernier mois.

07-08-17

OMH RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

Considérant que la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 27 juin 2017; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 27 juin 2017 établissant la nouvelle quote-part à 6 065 \$. Également résolu que la somme supplémentaire de 620 \$ soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

08-08-17

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

-Décompte n° 2

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 2 concernant les travaux exécutés en date du 25 août 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 2 des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières, au montant de 846 253,92 \$ à l'entrepreneur *Sintra Inc.*

ADOPTÉE

09-08-17

REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE, DÉCHARGE DES VINGTS

-Décompte n° 2 et réception provisoire

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 2 et la réception provisoire concernant les travaux de remplacement d'un ponceau du chemin du Chenal-du-Moine, Décharge des Vingt, exécutés en date du 17 juillet 2017, et préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de procéder au paiement du décompte n° 2 et à la réception provisoire des travaux de remplacement d'un ponceau du chemin du Chenal-du-

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Moine, Décharge des Vingt, au montant de 73 011,33 \$ à l'entrepreneur Marobi Inc.

ADOPTÉE

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N^o 23-12-16 CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ RELATIVEMENT AU PROJET D'ÉGOUT ET AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

10-08-17

Considérant que la municipalité souhaite procéder à l'installation d'un réseau d'égout et de prolonger le réseau d'aqueduc afin de desservir l'ensemble des bâtiments existants sur l'Île d'Embarras; considérant que le projet est situé en zone agricole permanente; considérant que la demande n^o 415089 nécessite une précision ayant trait aux numéros de lots visés par la demande; considérant que le lot 4 800 903 a été remplacé par le lot n^o 5 959 094; considérant que les travaux traverseront également les lots n^{os} 4 800 905 et 5 895 288; considérant que la demande vise à desservir en infrastructure trente-trois (33) unités d'habitations permanentes et saisonnières; considérant que les réseaux seraient installés sur les lots 4 800 893, 4 800 905, 5 895 288, 5 959 094, 5 988 409, 5 988 410 ; considérant la résolution n^o 23-12-16 de ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de préciser à la CPTAQ que les réseaux d'aqueduc et d'égout projetés seraient installés sur les lots 4 800 893, 4 800 905, 5 895 288, 5 959 094, 5 988 409, 5 988 410.

ADOPTÉE

STABILISATION DE LA RIVE BORDANT LE CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE ENTRE LE 2844 ET LE 2906

11-08-17

Considérant qu'une expertise géotechnique avait conclu que le talus riverain qui borde le chemin du Chenal-du-Moine devait faire l'objet de travaux de stabilisation de rive; considérant que la municipalité a procédé à deux demandes de prix pour services professionnels afin de préparer les plans et devis et la demande de CA au MDDELCC, pour une réalisation efficace des travaux de stabilisation de la rive, sur une longueur cumulée totalisant environ 95 mètres; considérant la réception de deux (2) soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis et la demande de CA au MDDELCC et au MFFP pour le projet de stabilisation de la rive bordant le chemin du Chenal-du-Moine sur une distance d'environ 95 mètres situé entre les numéros civiques 2844 et 2906 à *Environnement Nordique inc.*, selon l'offre de services professionnels n^o 17-226 au coût de 17 270,00 \$ plus taxes et frais exigés par le *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et au *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* s'il y a lieu, et que cette somme soit prise à même le surplus accumulé;

Il est également résolu d'autoriser la firme *Environnement Nordique inc.* à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et au *Ministère des Forêts, de la Faune et des*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Parcs (MFFP) ainsi qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

VENTE DE LOTS MUNICIPAUX EN ZONE AGRICOLE

Point retiré de l'ordre du jour.

ADOPTION DU RÈGLEMENT RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

12-08-17

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel d'adopter un règlement concernant la sécurité publique et, ce faisant, d'abroger tous les règlements incompatibles avec les présentes dispositions; ATTENDU que l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité; ATTENDU QUE l'article 67 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique; ATTENDU que l'article 79 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement; ATTENDU que l'article 59 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances; ATTENDU que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de leur population; ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à séance tenante par le conseiller Patrick Lamothe le 3 juillet 2017; ATTENDU qu'un projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017; ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; ATTENDU que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement RM-2017 concernant la sécurité publique soit adopté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 518-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009

13-08-17

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée le 12 juin dernier; considérant que cette demande a été analysée au Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 juin dernier; considérant que la demande vise les usages agricoles accessoires en zone agricole; considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a mis en place un PDZA en 2016; considérant que la demande respecte le plan d'urbanisme; considérant que la municipalité souhaite également apporter des spécifications au règlement de zonage n° 436-2009 recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme au conseil municipal; considérant qu'un avis de motion a été donné à séance tenante par le conseiller Patrick Lamothe le 3 juillet 2017; considérant qu'un premier

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement s'est tenue le 28 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent second projet de règlement soit adopté.

ADOPTÉE

FÉLICITATIONS MONSIEUR PIERRE GIRARD, PEINTRE ANIMALIER

14-08-17

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de féliciter monsieur Pierre Girard, peintre animalier, gagnant du concours national de timbre et reproduction de la sauvagine 2017 de Canards illimités Canada.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

15-08-17

-Rencontre automnale des aînés

Considérant la présence de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA); considérant la volonté du conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés; considérant que le comité souhaite tenir un brunch automnal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les aînés à un brunch automnal d'échanges le dimanche 1^{er} octobre au *Club de Golf Les Dunes* à Sorel-Tracy, et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne. Également résolu que la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

M. René Palardy : affaissement chemin du Chenal-du-Moine;

M. Georges Dutil : ponceau décharge des Vingt

M. Laurent Latraverse: patrouille nautique sur chenal-du-Moine.

Mme Colette Beauchemin: égout et aqueduc Île-d'Embarras

LEVÉE DE LA SÉANCE

16-08-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 11 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six (6) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 28 août 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country
 - b) MRC de Pierre-De Saurel, invitation Forum culturel
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
- 9- Demande d'appui à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation visant l'aliénation d'une partie du lot n° 4 484 582
- 10- Programmation de travaux n° 3 TECQ 2014-2018
- 11- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Millette, Marianne, Ringuette et Bussières
 - a) Décompte n° 3 et réception provisoire des travaux d'infrastructures
 - b) Décompte final surveillance ingénierie
- 12- Gestion de la zone inondable
- 13- Révision des cotes de crues le long du fleuve Saint-Laurent à Sainte-Anne-de-Sorel
- 14- Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
- 15- Règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière
 - a) Avis de motion règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière
 - b) Adoption du projet de règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière
- 16- Règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- a) Avis de motion du règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Adoption du projet de règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 17- Règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- a) Avis de motion du règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Adoption du projet de règlement no 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 18- Règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- a) Avis de motion du règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Adoption du projet de règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 19- Adoption du règlement n° 518-2017 modifiant le règlement de zonage n° 436-2009
- 20- Autres affaires
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-09-17

-séance ordinaire du 28 août 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire mentionne que l'agrile du frêne a fait son apparition à Sainte-Anne-de-Sorel.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-09-17

-M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue du Festival country 2018 formulée par monsieur Gérald Tremblay, président de l'organisme *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*; considérant que l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que *Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité*; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements; considérant qu'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*, édition 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue du Festival country pour 2018 sur le terrain situé à l'entrée du 1685 chemin du Chenal-du-Moine suivant les conditions stipulées dans l'entente de location d'un emplacement et de prêt d'équipements pour la tenue du *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*, édition 2018.

Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du *Festival country de Ste-Anne-de-Sorel*, édition 2018.

ADOPTÉE

04-09-17

-MRC de Pierre-De Saurel, invitation Forum culturel

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel coordonne la réalisation d'un premier Forum régional sur la culture qui se tiendra le mercredi 20 septembre 2017, de 9 h 30 à 17 h, à l'Hôtel de la Rive, à Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de monsieur le maire à la première édition du Forum culturel sur le territoire de la MRC qui se tiendra sous le thème *CULTUREllement parlant!*

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

05-09-17

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

06-09-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 55 090,85 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'août 2017 ainsi qu'un déboursé de 920 332,30\$ pour la période comprise entre le 29 août et le 11 septembre 2017 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 29 août au 11 septembre 2017 pour un montant de 180 263,41\$.

Également résolu d'autoriser l'émission d'un chèque pour le paiement de la facture 6479 de Gestion M.B. (2006) inc./ Isolation MB. au montant de 1 121,01 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune séance de comités municipaux dans le dernier mois.

DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION VISANT L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT N° 4 484 582

07-09-17

Considérant qu'une demande a été déposée le 24 août dernier; considérant que la demande vise l'autorisation pour que le propriétaire du lot n° 4 484 976 achète une partie du lot n° 4 484 582 afin de régulariser l'utilisation résidentielle existante du terrain; considérant qu'un plan projet de l'arpenteur-géomètre est joint à la demande; considérant que la superficie visée par la demande est d'environ 411,45 m²; considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-213 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que cette partie du lot n° 4 484 582 visée par la demande n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole; considérant que ce terrain est desservi par l'aqueduc et l'égout; considérant les 10 critères de l'article 62 de la *Loi de protection du territoire* et des activités agricoles à savoir :

1. Il n'y a aucun potentiel agricole de la partie visée par la demande du lot n° 4 484 52 et des lots avoisinants;
2. Il n'y a aucune possibilité d'utilisation de la partie du lot visée par la demande à des fins d'agriculture;
3. Il n'y a aucune conséquence négative de cette autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

4. Il n'y a aucune contrainte et effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement, pour les établissements de production animale;
5. Il n'y a pas d'autre disponibilité d'emplacement pour la demande;
6. Il n'y a aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
7. Il n'y a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
8. La demande visée ne constitue pas de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
9. Il n'y a aucun effet sur le développement économique de la région;
10. Il n'y a aucun impact sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de produire une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture afin que le propriétaire du lot n° 4 484 976 puisse acheter une partie du lot n° 4 484 582 et de régulariser l'utilisation résidentielle existante du terrain.

ADOPTÉE

PROGRAMMATION DE TRAVAUX N° 3 TECQ 2014-2018

08-09-17

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018; attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de la programmation de travaux n° 3 jointe à la présente, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire*;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LES RUES MILETTE, MARIANNE, RINGUETTE ET BUSSIÈRES

09-09-17

-Décompte n° 3 et réception provisoire des travaux d'infrastructures

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 3 et la réception provisoire concernant les travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières, exécutés en date du 7 septembre 2017, et préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 3 et à la réception provisoire des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières, au montant de 42 813,45 \$ à l'entrepreneur Sintra Inc.

ADOPTÉE

10-09-17

-Décompte final surveillance ingénierie

Considérant la réception du décompte final pour la surveillance des travaux *volet ingénierie* en date du 8 septembre courant, considérant la résolution n° 17-05-17 de ce Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture n° 201600701 relativement à la surveillance *volet ingénierie* des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur les rues Milette, Marianne, Ringuette et Bussières, au montant de 8 278,20 \$ à monsieur Luc Brouillette, ingénieur.

ADOPTÉE

GESTION DE LA ZONE INONDABLE

11-09-17

Considérant que la municipalité possède un territoire fortement marqué par la présence de l'eau, et que celui-ci fait face aux défis et problématiques des inondations; considérant que le Conseil juge opportun de retenir les services de madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil afin d'être accompagné dans une démarche de gestion optimale de la zone inondable; considérant l'offre de service du 30 août 2017 de madame Doyon;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat d'accompagnement afin d'entreprendre une démarche de gestion optimale de la zone inondable à madame Hélène Doyon, urbaniste-conseil, le tout selon l'offre de service du 30 août 2017 au coût de 6 250 \$ plus taxes.

Également résolu de prendre la somme nécessaire à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉVISION DES COTES DE CRUES LE LONG DU FLEUVE SAINT-LAURENT À SAINTE-ANNE-DE-SOREL

12-09-17

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite entreprendre une démarche visant à demander au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) ainsi qu'au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) de revoir à la baisse les cotes d'élévation des niveaux d'eau qui déterminent les différentes zones inondables; considérant la proposition de services professionnels de monsieur Pierre Dupuis, ing. M.Sc. et Directeur de projet, Spécialiste hydraulicien Énergie - Canada chez WSP, pour la production d'un rapport traitant de l'hydrologie du fleuve Saint-Laurent dans le tronçon Montréal-Trois-Rivières aux fins de produire des cotes de crues révisées en rive pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la proposition de services professionnels du 31 août 2017 au coût de 12 500 \$ plus taxes de monsieur Pierre Dupuis, ing. M.Sc. et Directeur de projet, Spécialiste hydraulicien Énergie - Canada chez WSP, pour la production d'un rapport traitant de l'hydrologie du fleuve Saint-Laurent dans le tronçon Montréal-Trois-Rivières aux fins de produire des cotes de crues révisées en rive pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Également résolu de prendre la somme nécessaire à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

13-09-17

Considérant la création du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière visant à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière; considérant que l'objectif général du programme est de contribuer à améliorer le bilan routier en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière; considérant que l'aide financière ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles; considérant que le soutien financier est accordé en fonction du respect des critères d'admissibilité ainsi que sur la base du premier arrivé, premier servi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière afin d'acquérir un afficheur de vitesse électronique et l'acquisition de balises *pedzone* visant la réduction de la vitesse dans les rues résidentielles.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 519-2017 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE.

-Avis de motion règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Leduc afin de présenter un règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.

14-09-17

-Adoption du projet de règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.

Considérant qu'il est de l'intention de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant de 100 000 \$ pour financer les dépenses des projets éco-énergétique;

Considérant qu'il est dans l'optique du Conseil municipal de procéder à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux, et de l'éclairage public;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce 11 septembre 2017 par la conseillère Diane Leduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement n° 519-2017 soit adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 520-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Lamothe afin de présenter un règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

15-09-17

-Adoption du projet de règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite corriger un problème d'alimentation en eau potable sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux d'infrastructures relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 155 694 \$; considérant que ces travaux seront financés à plus de 50 % par le *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU); considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n° 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement n° 520-2017.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 521-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA COLLECTE DES EAUX USÉES SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Lamothe afin de présenter un règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

16-09-17

-Adoption du projet de règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite corriger un problème environnemental majeur au niveau des eaux usées sur l'île d'Embarras; considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs relativement à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux d'infrastructures relativement à la collecte des eaux usées sur l'Île

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 807 942 \$; considérant que ces travaux seront financés à plus de 50 % par le *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU); considérant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ; considérant que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général, et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire ; considérant qu'il est du devoir de la municipalité de faire respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ; considérant que la municipalité a un inventaire des installations septiques déficientes, voire même inexistantes, situées sur l'Île d'Embarras; considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n° 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement n° 521-2017.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 522-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC EXISTANT SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion du règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Lamothe afin de présenter un règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

17-09-17

-Adoption du projet de règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur le chemin municipal de l'Île d'Embarras sur les lots 4 801 023, 4 801 024 du

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

cadastre du Québec; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 219 898 \$; considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n° 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement n° 522-2017.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°518-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009

18-09-17

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposée le 12 juin dernier; considérant que cette demande a été analysée au Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 juin dernier; considérant que la demande vise les usages agricoles accessoires en zone agricole; considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a mis en place un PDZA en 2016; considérant que la demande respecte le plan d'urbanisme; considérant que la municipalité souhaite également apporter des spécifications au règlement de zonage n° 436-2009 recommandées par le Comité Consultatif d'Urbanisme au Conseil municipal; considérant qu'un avis de motion est donné à séance tenante par le conseiller Patrick Lamothe le 3 juillet 2017; considérant qu'un premier projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017; considérant qu'une assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement s'est tenue le 28 août 2017; considérant qu'un second projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 28 août 2017; considérant qu'aucune demande valide d'approbation référendaire n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|----------------------|--|
| Colette Beauchemin : | dossier Île d'Embarras |
| René Palardy : | zone inondable versus droit de construction, agrile du frêne |
| Claude Hébert : | rencontre de citoyens Île-aux-Fantômes |
| Richard Simard : | rencontre de citoyens Île-aux-Fantômes |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

19-09-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 42.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 2 octobre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Marie-France Bergeron, conseillère
Patrick Lamothe, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Diane Leduc, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Vingt six (26) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 11 septembre 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Club VTT Vagabond
 - b) Club des Neiges
 - c) MRC de Pierre-De Saurel, nomination au CCA
 - d) Centre d'action bénévoles du Bas-Richelieu inc., Guignolée 2017, demande d'autorisation
 - e) M. Pierre Pontbriand, demande de réparation d'un mur de soutènement
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
- 9- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 10- OMH révision budgétaire 2017
- 11- Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska, R.I.A.R.Y
 - a) Adoption des prévisions budgétaires 2018
 - b) Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable
- 12- Renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras
 - a) mandat ingénierie plan et devis
- 13- Renouvellement des assurances générales
- 14- Autorisation concernant l'application du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique
- 15- Échange de lots municipaux dans la zone visée par la loi sur Sainte-Anne-de-Sorel
- 16- Fête de l'Halloween
- 17- Règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.
 - a) Adoption du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

18- Règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

a) Adoption du règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

19- Règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

a) Adoption du règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

20- Règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existant sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

a) Adoption du règlement n° 522-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures d'aqueduc existantes sur l'Île d'Embarras et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

21- Demande d'un don ou d'une commandite

a) Centre d'écoute Montérégie, demande d'aide financière
b) E.S.F.L. Bal des finissants, demande de commandites

22- Autres affaires

23- Questions du public

24- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-10-17

-séance ordinaire du 11 septembre 2017

Il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information.

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-10-17

-Club VTT Vagabond

Considérant que le *Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenant à la Municipalité; considérant l'existence du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route; considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

droit de passage pour un sentier de VTT sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2018.

ADOPTÉE

04-10-17

-Club des Neiges

Considérant que le *Club des Neiges de Sorel-Tracy inc.* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenants à la Municipalité; considérant l'existence du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route; considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un droit de passage pour un sentier de motoneige sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2018.

ADOPTÉE

05-10-17

-MRC de Pierre-De Saurel, nomination au CCA

La MRC de Pierre-De Saurel informe les municipalités de la fin du mandat du représentant au poste n° 6 du comité consultatif agricole CCA et la MRC doit procéder à la nomination d'un représentant le 22 novembre prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas présenter de candidature.

ADOPTÉE

06-10-17

-Centre d'action bénévoles du Bas-Richelieu inc., Guignolée 2017, demande d'autorisation

Considérant la tenue de la Guignolée, le dimanche 3 décembre prochain à Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les bénévoles à effectuer du porte-à-porte pour amasser des denrées et de l'argent, et d'autoriser également l'installation de deux affiches aux entrées de la municipalité.

ADOPTÉE

07-10-17

-M. Pierre Pontbriand, demande de réparation d'un mur de soutènement

Monsieur Pierre Pontbriand déclare son intérêt dans ce dossier et quitte la salle de délibération à 19 h 34.

Considérant la correspondance de monsieur Pierre Pontbriand demandant à la Municipalité de procéder au repositionnement de son mur de protection riveraine qui selon lui à été déplacé suite à un bris de l'émissaire pluvial passant à proximité de son mur; considérant que le

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

mur de protection situé directement à l'endroit de l'émissaire est en très bon état; considérant la crue exceptionnelle du printemps 2017; considérant que le mur en question est de propriété privée; considérant qu'aucune preuve démontre la responsabilité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite afin de ne pas créer de précédent.

Monsieur Pierre Pontbriand reprend son siège à 19 h 37.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-10-17

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-10-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 38 600,49 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de septembre 2017 ainsi qu'un déboursé de 56 570,86\$ pour la période comprise entre le 12 septembre et le 2 octobre 2017 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 12 septembre au 2 octobre 2017 pour un montant de 204 383,77\$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M. (ou 105.4 L.C.V.); le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

OMH RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

10-10-17

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant que la *Société d'habitation du Québec* a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 11 septembre 2017; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Patrick Lamothe et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 11 septembre 2017 établissant la nouvelle quote-part à 6 378 \$. Également résolu que la somme supplémentaire de 313 \$ soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA, R.I.A.R.Y

11-10-17

-Adoption des prévisions budgétaires 2018

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la R.I.A.R.Y., et d'autoriser le paiement de notre quote-part annuelle de 111 101 \$.

ADOPTÉE

12-10-17

-Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable

Considérant que la municipalité a conclu une entente intermunicipale le 12 août 1983, laquelle a été modifiée le 18 octobre 1985, le 23 mars 1994 et le 19 juin 2000, prévoyant l'alimentation en eau potable de son territoire et la création de la *Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska*; considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau cette entente intermunicipale pour prévoir que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel puisse remplacer, à ses frais, des parties d'une conduite de 200 millimètres de diamètre dans le secteur Saint-Ours/Sainte-Victoire, corriger une erreur de référence à l'annexe «A» de l'entente intermunicipale du 12 août 1983 et aussi la durée de l'entente, le tout suivant le projet déposé ce jour au conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Marie-France Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée «ENTENTE 2017 MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE» suivant le projet déposé ce jour et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC EXISTANT SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

13-10-17

-mandat ingénierie plan et devis

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour le renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur le chemin municipal de l'Île d'Embarras sur les lots 4 801 023, 4 801 024 du cadastre du Québec; considérant l'offre de service du 27 septembre 2017 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis pour le renouvellement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur le chemin municipal de l'Île d'Embarras sur les lots 4 801 023, 4 801 024 du cadastre du Québec à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, selon son offre de services professionnels du 27 septembre 2017 au coût de 16 200,00 \$ plus taxes. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

14-10-17

Considérant que le contrat de nos assurances générales vient à échéance le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler nos assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour 2018 selon la proposition de Chapdelaine Assurances au montant de 34 058 \$ équivalent à une augmentation de 1,8% excluant la ristourne annuelle.

ADOPTÉE

AUTORISATION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

15-10-17

Considérant l'adoption du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique; considérant qu'il y a lieu de désigner, en plus des agents de la paix, les officiers municipaux qui sont autorisés à appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel autorise les agents de la paix de la Sûreté du Québec et, à titre d'officiers municipaux désignés, son inspecteur municipal ainsi que les employés de son service de sécurité incendie ou du Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy.

- à appliquer le règlement RM-2017 concernant la sécurité publique;
- à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité contre tout contrevenant au règlement RM-2017 et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

ADOPTÉE

ÉCHANGE DE LOTS MUNICIPAUX DANS LA ZONE VISÉE PAR LA LOI SUR SAINTE-ANNE-DE-SOREL

16-10-17

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des échanges de terrains en zone agricole en vue de remembrer des terrains pour constituer ou pour reconstituer des exploitations agricoles dans le secteur à remembrer; considérant que les échanges de lots se feront entre la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel et messieurs Yvan Sylvestre et Émil St-Germain;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

considérant que les lots visés satisfont les parties impliqués; considérant la *Loi sur Sainte-Anne-de-Sorel*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'échange sans frais des lots suivants: 4 799 040, 4 799 041, 4 799 043, et 4 799 016 par les lots 4 799 175, 4 799 545, 4 799 823 et 4 799 311 appartenant à monsieur Yvan Sylvestre ainsi que le lot 4 799 012 par le lot 4 799 029 appartenant à monsieur Émil St-Germain. Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité les actes notariés intervenus entre les parties devant les notaires choisis par messieurs Sylvestre et St-Germain le tout à leurs frais.

ADOPTÉE

FÊTE DE L'HALLOWEEN

17-10-17

Considérant le dépôt du projet pour la tenue de la fête de l'Halloween 2017 sur l'Île-aux-Fantômes présenté par le Comité loisirs; considérant le succès grandissant obtenu en 2015 et 2016 pour cette fête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue des festivités sur l'Île-aux-Fantômes et d'autoriser le budget demandé 2 550 \$ destiné à la réalisation de cette fête tel que présenté par le Comité loisirs.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 519-2017 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE.

18-10-17

Considérant qu'il est de l'intention de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel de créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant de 100 000 \$ pour financer les dépenses des projets éco-énergétique; considérant qu'il est dans l'optique du Conseil municipal de procéder à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments municipaux, de l'éclairage public; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par la conseillère Diane Leduc; considérant que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement n° 519-2017 soit adopté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

RÈGLEMENT N^o 520-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

19-10-17

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite corriger un problème d'alimentation en eau potable sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux d'infrastructures relativement au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 155 694 \$; considérant que ces travaux seront financés à plus de 50% par le *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU); considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n^o 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement n^o 520-2017 soit adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N^o 521-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RELATIFS À LA COLLECTE DES EAUX USÉES SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

20-10-17

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite corriger un problème environnemental majeur au niveau des eaux usées sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de procéder à des travaux majeurs relativement à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux d'infrastructures relativement à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 807 942 \$; considérant que ces travaux seront financés à plus de 50% par le *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU); considérant le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*; considérant que les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

sur les installations septiques de son territoire; considérant qu'il est du devoir de la municipalité de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22); considérant que la municipalité a un inventaire des installations septiques déficientes voire même inexistantes situées sur l'île d'Embarras; considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n° 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Lamothe, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement n° 521-2017 soit adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 522-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC EXISTANT SUR L'ÎLE D'EMBARRAS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

21-10-17

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur le chemin municipal de l'Île d'Embarras sur les lots 4 801 023, 4 801 024 du cadastre du Québec; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 219 898 \$; considérant les articles 66, 67 et 68 du projet de loi n° 122 sanctionné le 16 juin 2017; considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a régulièrement été donné séance tenante lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 par le conseiller Patrick Lamothe; considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le directeur général et secrétaire-trésorier :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Diane Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement n° 522-2017 soit adopté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

22-10-17

-Centre d'écoute Montérégie, demande d'aide financière

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du centre d'écoute Montérégie; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-France Bergeron, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

23-10-17

-E.S.F.L. Bal des finissants, demande de commandite

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Fernand-Lefebvre concernant *Le Bal des finissants 2018*; considérant l'étude de la demande selon les critères de la Politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Andrée Langlois : dossier Île d'Embarras

Jean-Claude Doyon : dossier Île d'Embarras

Jacques Paquette : dossier Île d'Embarras

Léonard Dutil : dossier Île d'Embarras

Jean-Claude Bélanger : dossier Île d'Embarras

Linda Bibeau : dossier Île d'Embarras

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-10-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Leduc, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 49.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 13 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Geneviève Paradis, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Neuf (9) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-17

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 2 octobre 2017
- 4- Informations diverses
- 5- Correspondance pour décision
 - a) Invitation Gala excellence agricole 2017
 - b) Association pulmonaire, 2^e campagne contre le radon
 - c) Club VTT Vagabond, demande d'autorisation parade annuelle
 - d) Municipalité de Saint-Robert, demande d'appui réseau cellulaire
 - e) Ville de Sorel-Tracy, demande d'appui prolongement autoroute 30
 - f) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, déneigement du chemin du Chenal-du-Moine
- 6- Correspondance aux archives
- 7- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 8- Comités municipaux
 - a) rapport des différents comités
- 9- Dépôt du rapport du président d'élection
- 10- Remerciements aux membres du Conseil sortant
- 11- Formation aux nouveaux élus
- 12- Renouvellement d'adhésion à l'UMQ et/ou inscription à la FQM
- 13- Calendrier des séances du conseil pour 2018
- 14- Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière
- 15- R.A.E adoption des prévisions budgétaires 2018
- 16- Demande à la mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques incendie
- 17- Programme pour l'amélioration du réseau routier
- 18- Prolongement de la rue Marie-Didace
 - a) Décompte final n° 4 et réception définitive

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 19- Remplacement des ponceaux chemin du Chenal-du-Moine
 - a) Décompte final n° 2 et réception définitive remplacement des ponceaux chemin du Chenal-du-Moine
- 20- Réfection du chemin du Chenal-du-Moine
 - a) Décompte progressif n° 5 et réception définitive des travaux
- 21- Île d'Embarras, desserte en égout sanitaire et prolongement d'aqueduc
 - a) mandat ingénierie, plans et devis
- 22- Réparation de pompes d'eau usées
- 23- TECQ 2014-2018
 - a) Reddition de compte
- 24- Gestion de la zone inondable
 - a) Levés LiDAR aéroportés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel
- 25- Demandes d'autorisations à la CPTAQ
 - a) Aliénation et le morcellement d'une partie du lot n° 4 799 020 du cadastre du Québec
 - b) Autorisation d'usage accessoire à un usage principal agricole sur le lot n° 4 800 547 du cadastre du Québec
- 26- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Azimut diffusion: 28^e édition de L'Aventure T
- 27- Avis de motion, modification au règlement de zonage n° 436-2009
- 28- Autres affaires
- 29- Questions du public
- 30- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-11-17

-séance ordinaire du 2 octobre 2017

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Geneviève Paradis fait un retour sur la fête de l'Halloween tenue à l'Île-aux-Fantômes et remercie tous les bénévoles, et particulièrement les résidents de l'Île-aux-Fantômes.

03-11-17

-Défi scolaire Zéro déchet

Madame Myriam Cournoyer mentionne que suite à *La Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD)*, la MRC de Pierre-De Saurel a annoncé les grands gagnants de ses défis lunch Zéro déchet volet scolaire et famille. Au niveau scolaire, l'école qui a eu la diminution la plus marquée du ratio matières résiduelles/élèves est l'école Sainte-Anne-les-Îles, avec une diminution de 106.71 grammes (0.2 livre) par élève. Notre école se mérite 1 000 \$ en argent alors que les quatre autres écoles recevront 250 \$ pour leur participation à la *journee sans déchet*;

Considérant ce fabuleux résultat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une lettre de félicitations à l'école Sainte-Anne-les-Îles pour leur excellente performance dans ce défi écologique.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

04-11-17

-Invitation Gala excellence agricole 2017

Considérant l'invitation à participer au prochain *Gala de l'excellence agricole* qui se tiendra le samedi 25 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

05-11-17

-Association pulmonaire, 2^e campagne contre le radon

Considérant la correspondance de l'association Pulmonaire du Québec concernant la 2^e campagne *Municipalités contre le radon*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

06-11-17

-Club VTT Vagabond, demande d'autorisation parade annuelle

Considérant la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité, dimanche le 10 décembre 2017 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au capitaine de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

07-11-17

-Municipalité de Saint-Robert, demande d'appui réseau cellulaire

Considérant que la municipalité de Saint-Robert désire entreprendre des démarches afin d'obtenir un réseau internet haute vitesse et cellulaire qui rendrait accessible des services de télécommunications de pointe à l'ensemble des foyers de son territoire et des municipalités environnantes; considérant que la couverture cellulaire à Sainte-Anne-de-Sorel est également déficiente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Saint-Robert dans l'ensemble de ses démarches favorisant le déploiement des services de télécommunications (téléphonie, internet haute vitesse) dans l'ensemble des municipalités rurales.

ADOPTÉE

08-11-17

-Ville de Sorel-Tracy, demande d'appui prolongement autoroute 30

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande d'appui de la Ville de Sorel-Tracy concernant le prolongement de l'autoroute 30 (A-30) vers l'est en boulevard urbain.

Après discussion sur le sujet et considérant que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel partage les motifs invoqués dans la résolution numéro 2017-09-667 de la Ville de Sorel-Tracy; considérant que ce dossier constitue un enjeu essentiel pour le développement régional;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel :

- appuie la Ville de Sorel-Tracy dans ce dossier;
- demande au *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*, qu'avant d'entreprendre toutes démarches ou travaux techniques servant à l'analyse ou à la réalisation de travaux menant au réaménagement d'une partie du boulevard Fiset en une voie de circulation avec une configuration à quatre voies avec voie de virage à gauche dans les deux sens, d'évaluer plutôt le projet de prolonger l'autoroute 30 vers l'est, à partir du boulevard Poliquin en un boulevard urbain;
- transmettre la présente résolution à la Ville de Sorel-Tracy ainsi qu'aux députés provincial et fédéral.

ADOPTÉE

09-11-17

-Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, déneigement du chemin du Chenal-du-Moine

Considérant la proposition du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* de conclure une entente sur les travaux de déneigement et de déglçage sur le chemin du Chenal-du-Moine, de la limite avec la municipalité de Sorel-Tracy jusqu' à l'intersection avec la rue du Quai (longueur approximative de 2 km); Considérant que le Ministère s'engagerait à payer la municipalité pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer le *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel est disposée à analyser la possibilité d'effectuer les travaux de déneigement et de déglçage sur le chemin du Chenal-du-Moine, de la limite avec la municipalité de Sorel-Tracy jusqu' à l'intersection avec la rue du Quai (longueur approximative de 2 km) conditionnellement à ce que le MTMDET défraie la totalité des coûts réels relatifs à ces travaux plus 25 % de frais d'administration.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-11-17

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-11-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 40 258,35 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'octobre 2017 ainsi qu'un déboursé de 20 287,88 \$ pour la période comprise entre le 3 octobre et le 12 novembre 2017 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 3 octobre au 12 novembre 2017 pour un montant de 236 949,21 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

-rapport des différents comités

DÉPÔT DU RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

12-11-17

Le directeur général dépose et fait lecture du rapport de l'élection générale de 2017 qui s'est tenue le 5 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt dudit rapport.

ADOPTÉE

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL SORTANT

13-11-17

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier l'ensemble des membres du Conseil sortant pour le travail accompli au cours des quatre dernières années pour la population Sainte-Annoise.

ADOPTÉE

FORMATION AUX NOUVEAUX ÉLUS

14-11-17

Considérant que l'Union des municipalités du Québec entreprendra, le 17 novembre prochain, une vaste tournée de formation à l'intention des nouvelles élues et nouveaux élus municipaux; considérant que le contenu de la formation inclut :

- un thème complet sur la relation élus/DG, élaboré en collaboration avec l'ADGMQ.
- une loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : Contenu éthique et déontologique intégré de façon transversale dans toute la formation, élaboré en collaboration avec la *Commission municipale du Québec*, et permettant aux personnes nouvellement élues de se conformer à l'obligation de formation.

Considérant que cette formation de dix (10) heures permettra aux participantes et participants de se familiariser rapidement à leurs rôles et responsabilités, mais aussi aux particularités de la prise de décision municipale.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'inscription de l'ensemble des membres du Conseil à la formation de l'UMQ qui se tiendra à Nicolet, les 1^{er} et 2 décembre prochain et de défrayer tous les frais inhérents.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UMQ ET/OU INSCRIPTION À LA FQM

15-11-17

Considérant l'offre d'adhésion à l'UMQ ainsi qu'à la FQM pour l'année 2018; considérant que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes; considérant que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains sont exclusifs à l'Union des municipalités du Québec; considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion, pour l'année 2018, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme 1 359,23 \$ plus taxes, mais de ne pas recourir aux services du Carrefour du capital humain. Également résolu de ne pas adhérer à la FQM pour 2018.

ADOPTÉE

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2018

16-11-17

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débuteront à 19 h 30 le :

lundi le 15 janvier	lundi le 5 février
lundi le 5 mars	lundi le 9 avril
lundi le 7 mai	lundi le 4 juin
mardi le 3 juillet	lundi le 27 août
lundi le 10 septembre	lundi le 1 ^{er} octobre
lundi le 5 novembre	lundi le 3 décembre

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DU RÈGLEMENT N° 519-2017 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION
D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de la procédure d'enregistrement du règlement n° 519-2017 ayant comme objet la création d'une réserve financière.

17-11-17

R.A.E ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent totalisant 1 215 000 \$.

ADOPTÉE

18-11-17

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE
INCENDIE

Considérant que le Ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Pierre-De Saurel une attestation de conformité de son schéma de *couverture de risques incendie* dans une lettre datée du 3 mars 2009; considérant qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 8 avril 2009 par la MRC de Pierre-De Saurel et est entré en vigueur le 18 avril 2009; considérant que l'implantation des *schémas de couverture de risques incendie* sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leurs plans de mise en œuvre et qui s'y conformeront, bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle; considérant que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, encourage la mise en œuvre des schémas de *couverture de risques incendie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 3 mars 2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

19-11-17

PROGRAMME POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Considérant que les travaux de surveillance pour les travaux relatifs au remplacement des ponceaux sur le chemin du Chenal-du-Moine sont maintenant complétés; considérant que nous avons obtenu la confirmation de Transports Québec d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier; considérant que le Conseil municipal approuve les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

dépenses pour les travaux exécutés relativement au remplacement de ponceaux sur le chemin du Chenal-du-Moine pour un montant subventionné de 5 000,00 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Chenal-du-Moine dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

PROLONGEMENT DE LA RUE MARIE-DIDACE

20-11-17

-Décompte final n° 4 et réception définitive

Considérant le dépôt du quatrième décompte et réception définitive concernant les travaux exécutés en date du 31 octobre 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 4 des travaux reliés à la desserte en aqueduc et en égout sanitaire de la rue Marie-Didace au montant de 14 141, 69 \$ à l'entrepreneur Danis Construction inc.

ADOPTÉE

REPLACEMENT DES PONCEAUX CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

21-11-17

-Décompte final n° 2 et réception définitive remplacement des ponceaux chemin du Chenal-du-Moine

Considérant le dépôt du deuxième décompte et réception définitive concernant les travaux exécutés en date du 1^{er} novembre 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 2 des travaux remplacement des ponceaux chemin du Chenal-du-Moine au montant de 10 096,47 \$ à l'entrepreneur Danis Construction Inc.

ADOPTÉE

RÉFECTION DU CHEMIN DU CHENAL-DU-MOINE

22-11-17

-Décompte progressif n° 5 et réception définitive des travaux

Considérant le dépôt du cinquième décompte et réception définitive concernant les travaux de conduites pluviales et de pavage sur le chemin du Chenal-du-Moine exécutés en date du 8 novembre 2017, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 5 relativement aux travaux de conduites pluviales et de pavage sur le chemin du Chenal-du-Moine, au montant de 95 068,98 \$ à l'entrepreneur Sintra Inc.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ÎLE D'EMBARRAS, DESSERTÉ EN ÉGOUT SANITAIRE ET PROLONGEMENT D'AQUEDUC

23-11-17

-mandat ingénierie, plans et devis

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour le renouvellement des infrastructures relatives à la collecte des eaux usées et au prolongement d'aqueduc sur l'Île d'Embarras; considérant l'approbation du règlement n° 520-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur l'Île d'Embarras par le MAMOT en date du 27 octobre 2017; considérant l'approbation du règlement n° 521-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la collecte des eaux usées sur l'Île d'Embarras par le MAMOT en date du 27 octobre 2017; considérant l'offre de service du 7 novembre 2017 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis relativement au projet de collecte des eaux usées et au prolongement de l'aqueduc sur l'Île d'Embarras à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, selon son offre de service professionnel du 7 novembre 2017 au coût de 21 700,00 \$ plus taxes. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

RÉPARATION DE POMPES D'EAU USÉES

24-11-17

Considérant qu'il y a lieu de faire réparer deux pompes d'eaux usées servant à nos stations de pompage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire réparer la pompe n° 3085 au coût de 3 484,65 \$ et la pompe n° 3102 au coût de 6 607,90 \$ chez Les pompes JP.

Également résolu de prendre la somme nécessaire à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

TECQ 2014-2018

25-11-17

-Reddition de compte

Considérant que l'ensemble des travaux prévus aux programmations de la TECQ 2014-2018 sont terminés; considérant que la municipalité doit produire une reddition de compte incluant une vérification par le vérificateur de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de mandater la firme comptable FBL inc. à produire l'ensemble des documents nécessaires à la clôture des programmations relatives à la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

GESTION DE LA ZONE INONDABLE

26-11-17

-Levés LiDAR aéroportés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a entrepris une démarche visant à demander au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MDDELCC) ainsi qu'au *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (MAMOT) de revoir à la baisse les cotes d'élévation des niveaux d'eau qui déterminent les différentes zones inondables; considérant le rapport professionnel de monsieur Pierre Dupuis, ing. M.Sc. et Directeur de projet, Spécialiste hydraulicien Énergie - Canada chez WSP conclut que les cotes d'élévation des niveaux d'eau qui déterminent les différentes zones inondables sont surévaluées de près de 50 centimètres; considérant qu'il y a lieu de procéder à la réalisation de levés LiDAR aéroportés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant la proposition de service du groupe PHB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la proposition de services professionnel du groupe PHB du 25 octobre 2017 au coût de 16 850 \$ plus taxes pour la production de levés LiDAR aéroportés sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel aux fins de produire des cotes de crues révisées en rive pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Également résolu de prendre la somme nécessaire à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

DEMANDES D'AUTORISATIONS À LA CPTAQ

27-11-17

-Aliénation et le morcellement d'une partie du lot n° 4 799 020 du cadastre du Québec

Considérant qu'une demande a été déposée le 1^{er} novembre; considérant que la demande vise l'obtention d'une autorisation afin que M. Bernard Robitaille achète une partie du lot n° 4 799 020; considérant que la superficie visée par la demande est d'environ 190,46 m²; considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-241 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que cette partie du lot n° 4 799 020 visée par la demande n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole; considérant que ce terrain est desservi par l'aqueduc et l'égout; considérant les dix (10) critères de l'article 62 de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* à savoir :

1. Il n'y a aucun potentiel agricole de la partie visée par la demande du lot n° 4 799 020 et des lots avoisinants;
2. Il n'y a aucune possibilité d'utilisation de la partie du lot visé par la demande à des fins d'agriculture;
3. Il n'y a aucune conséquence négative de cette autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

4. Il n'y a aucune contrainte et effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
5. Il n'y a pas d'autre disponibilité d'emplacement pour la demande;
6. Dans le secteur visé par la demande, il n'y a pas homogénéité de l'exploitation agricole;
7. Il n'y a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
8. La demande visée ne constitue pas de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
9. Il n'y a aucun effet sur le développement économique de la région;
10. Il n'y a aucun impact sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation afin de permettre l'aliénation et le morcellement d'une partie du lot n° 4 799 020 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

28-11-17

-Autorisation d'usage accessoire à un usage principal agricole sur le lot n° 4 800 547 du cadastre du Québec

Considérant qu'une demande a été déposée en juin dernier; considérant que la demande vise l'autorisation de faire, en usage accessoire à des fins agricoles, la vente de moulée et d'accessoires pour les animaux de la ferme; considérant que l'usage projeté se fera dans un bâtiment agricole existant; considérant que cette demande est conforme au règlement de zonage n° 436-2009 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel via le règlement modifié n° 518-2017 et conforme auprès de la MRC de Pierre-De Saurel; considérant que cette demande se situe dans la zone A-224 au règlement de zonage n° 436-2009; considérant que le lot n° 4 800 547 visé par la demande n'a aucun impact négatif sur le milieu agricole; considérant les dix (10) critères de l'article 62 de la *Loi de protection du territoire* et des activités agricoles à savoir :

1. Il n'y a pas de potentiel agricole du lot n° 4 800 547 car ce lot a une superficie de 2 486, 5 m² et les bâtiments érigés servent d'élevage de petits animaux tels que poulets de grain, vente d'œufs, vente de poules pondeuses, vente de lapins ;
2. Il n'y a aucune possibilité d'utilisation du lot visé par la demande à des fins d'agriculture;
3. Il n'y a aucune conséquence négative de cette autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles;
4. Il n'y a aucune contrainte et effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement, et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
5. Il n'y a pas d'autre disponibilité d'emplacement pour la demande car celle-ci sera en usage accessoire à un usage agricole;
6. Dans le secteur visé par la demande, il n'y a pas homogénéité de l'exploitation agricole;
7. Il n'y a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
8. La superficie visée par la demande ne constitue pas de propriété foncière dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

9. Il n'y a aucun effet sur le développement économique de la région;
10. Il n'y a aucun impact sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation afin de permettre la vente de moulée et d'accessoires pour les animaux de la ferme, le tout en usage accessoire à l'usage agricole.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

29-11-17

-Azimut diffusion : 28^e édition de L'Aventure T

Le conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut Diffusion; considérant le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel en 2013 pour le projet L'Aventure T; considérant le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme; considérant l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer au projet pour 2017-2018 pour un montant de 790 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
No 436-2009

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Roger Soulières afin de présenter lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement de zonage n° 523-2017 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° 436-2009, **avec dispense de lecture.**

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

30-11-17

Tous les sujets étant traités,
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 4 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Geneviève Paradis, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Huit (8) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-12-17

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 13 novembre 2017
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Société historique Pierre-De Saurel, renouvellement d'adhésion 2018
 - b) Monsieur Gilles Péloquin, demande d'obtention d'une servitude de passage
 - c) Demande d'autorisation 4e édition de La Course de l'espoir, dimanche 22 avril 2018
 - d) 7^e édition de la Course de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel
 - e) ~~Corporation du lien cyclable SAS Yamaska, demande de rencontre~~
 - f) MRC de Pierre-De Saurel, invitation journée sur la gestion de l'eau
 - g) MRC de Pierre-De Saurel, appui au Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel
 - h) Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel: demande d'aide financière
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017
 - b) Nomination aux différents comités de la municipalité
- 8- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 9- Maire suppléant
- 10- Refinancement règlement n° 433-2009
 - a) Acceptation du soumissionnaire gagnant

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 294 400 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017
- 11- Gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
- 12- OMH révision budgétaire 2017
- 13- Priorités d'action 2018 pour la Sûreté du Québec
- 14- Programme d'embarcation de sauvetage de la Garde côtière Canadienne
- 15- Terrain de jeux 2018, subvention salariale
- 16- Plaisirs d'hiver 2018
- 17- Activité fête de la pêche 2018
- 18- Séance extraordinaire de l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
- 19- Travaux d'infrastructures rue Dupont
 - a) Mandat d'ingénierie travaux d'infrastructure rue Dupont
- 20- Adoption du premier projet de règlement n° 523-2017, modifiant le règlement de zonage n° 436-2009
- 21- Règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception
 - b) Adoption du projet de règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception
- 22- Règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
 - b) Adoption du projet de règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans
- 23- Autres affaires
- 24- Informations diverses
- 25- Questions du public
- 26- Levée de la séance

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-12-17

-séance ordinaire du 13 novembre 2017

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-12-17

-Société historique Pierre-De Saurel, renouvellement d'adhésion 2018

Suite à l'offre de renouvellement de notre adhésion à la Société historique Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2018 au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

04-12-17

-Monsieur Gilles Péloquin, demande d'obtention d'une servitude de passage

Considérant la demande de monsieur Gilles Péloquin pour l'obtention d'une servitude sous forme de droit de passage sur le lot 4 800 492 appartenant à la municipalité; considérant que le lot 4 800 492 constitue le camping du Chenal-du-Moine; considérant que la servitude demandée servirait d'accès aux lots suivants: 5 077 365, 5 077 366, 5 077 367, 5 077 368 dans la municipalité d'Yamaska; considérant que ces lots sont enclavés ne bénéficiant d'aucun accès par les municipalités d'Yamaska et de St-Robert; considérant que le camping situé sur le lot 4 800 492 est visé par un droit de superficie en faveur de la *Société d'aménagement de la baie Lavallière* (SABL) jusqu'au 26 septembre 2036; considérant qu'en tout temps d'un commun accord les parties peuvent annuler le droit de superficie et même vendre l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, par résolution, un droit de passage temporaire via les chemins existants sur le camping à monsieur Gilles Péloquin pour une durée de deux (2) ans renouvelable, le tout conditionnellement à l'acceptation du même droit par la SABL.

ADOPTÉE

05-12-17

-Demande d'autorisation 4e édition de La Course de l'espoir, dimanche 22 avril 2018

Considérant la demande de madame Mélanie Duclos pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 22 avril 2018 au profit de l'*Association pulmonaire du Québec*; considérant que la tenue d'une telle activité sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une autorisation du Conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Également résolu d'informer le demandeur que la municipalité ne peut offrir aucune assistance pour le déroulement de cette course.

ADOPTÉE

06-12-17

-7^e édition de la Course de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Considérant la demande de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour la tenue d'une course à pied dans les rues de Sainte-Anne-de-Sorel le 9 septembre 2018; considérant que la tenue d'une telle activité sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel nécessite une autorisation du Conseil municipal; considérant que la collaboration de la Sûreté du Québec sera nécessaire afin d'assurer le bon ordre de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la collecte de fonds via une course à pied dont le circuit empruntera les rues de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Également résolu que la municipalité puisse offrir l'assistance de l'agent municipal mais ne pourra pas fournir d'équipement de signalisation.

ADOPTÉE

-Corporation du lien cyclable SAS-Yamaska, demande de rencontre

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

07-12-17

-MRC de Pierre-De Saurel, invitation journée sur la gestion de l'eau

Considérant l'invitation de la MRC de Pierre-De Saurel à participer à la journée sur la gestion de l'eau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation des élus disponibles ainsi que du directeur général et l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE

08-12-17

-MRC de Pierre-De Saurel, appui au Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que le Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel (CTLM) a fait le constat qu'il y a un grand besoin de soutien pour les travailleurs en loisir et les animateurs de camps de jour; considérant que certains enfants qui fréquentent les camps de jour requièrent de plus en plus de temps, d'attention et d'interventions spécifiques; considérant que, selon le CTLM, la situation ne va pas en s'améliorant; considérant que les animateurs de camps de jour en milieu rural sont souvent plus jeunes et moins bien outillés que ceux des grands centres; considérant que, dans d'autres MRC de la Montérégie Est, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME), en partenariat avec d'autres organisations offrant des services de réadaptation, a développé une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour; considérant que cette entente permet aussi d'assurer un suivi entre le milieu scolaire et l'animation estivale pour permettre une cohérence dans l'intervention auprès de l'enfant; considérant que cette entente s'inscrira dans le développement d'un projet global visant à soutenir le travail des animateurs en camps de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel appuie le CTLM dans ses démarches auprès du CISSSME dans le but de conclure une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour.

ADOPTÉE

09-12-17

-Fabrique de Sainte-Anne-de-Sorel: demande d'aide financière

Considérant que *la fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel* se prépare à effectuer, au printemps 2018, divers travaux majeurs concernant les murs et les plafonds de l'église; considérant que les murs et plafonds abritent des peintures du peintre Suzor-Coté et sont classées historique; considérant que le montant prévu pour ces travaux de restauration est estimé à plus de 200 000 \$; considérant que l'église de Sainte-Anne-de-Sorel est un joyau architectural faisant partie de notre patrimoine historique; considérant que l'église peut être mise à la disposition de la municipalité pour différentes réunions publiques; considérant que la municipalité a utilisé l'église à quelques reprises pour des rencontres citoyennes en 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser en 2017 un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

10-12-17

Il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

11-12-17

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 46 730 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de novembre 2017 ainsi qu'un déboursé de 103 439,81 \$ pour la période comprise entre le 14 novembre et le 4 décembre 2017 ;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 14 novembre au 4 décembre 2017 pour un montant de 85 386,92 \$.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

COMITÉS MUNICIPAUX

-Comité consultatif d'urbanisme

12-12-17

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017

Le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

13-12-17

-Nomination aux différents comités de la municipalité

Le maire fait lecture de la liste des comités et de leurs membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comités internes et externes de la municipalité suivante:

Le maire est d'office membre de chacun des comités

Carrefour Action municipale et Famille (RQF)	Délégué : Substitut :	Myriam Cournoyer Luc Latraverse
Comité consultatif d'urbanisme	Délégués :	Guy Lambert Roger Soulières
Citoyens :	Yves Mandeville Normand Desrosiers Yvon Descheneaux Anne Beauchemin Simon Latraverse	
Comité de la sécurité civile	Délégués :	Maxime Dauplaise Michel Péloquin
Comité local de la politique familiale et MADA	Délégués : Substitut :	Myriam Cournoyer Luc Latraverse
Citoyens :		
Comité régional de la politique culturelle de la MRC de Pierre-De Saurel	Délégué :	Roger Soulières
<i>Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs</i>	Délégué :	Michel Péloquin
Journal municipal « <i>Le Phare</i> »	Délégués :	Maxime Dauplaise Myriam Cournoyer Chantal Laferrière Roger Soulières Michèle Bérubé
Loisir et Sport Montérégie	Délégué :	Luc Latraverse

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Maison des Jeunes SADS	Délégué : sans droit de vote Substitut :	Geneviève Paradis Luc Latraverse
OBV Yamaska	Délégué :	Michel Péloquin
Parrain de la Sûreté du Québec	Délégué :	Michel Péloquin
Régie d'Assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent	Délégué :	Michel Péloquin
Régie Intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)	Délégué : Substitut :	Michel Péloquin Roger Soulières
Société Historique de Pierre-De Saurel	Délégué :	Guy Lambert
Comité d'analyse sur la faisabilité d'un centre communautaire et multifonctionnel	Délégués :	Pierre Pontbriand Michel Péloquin

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général mentionne qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus.

MAIRE SUPPLÉANT

14-12-17

Considérant qu'il y a lieu de nommer le maire suppléant pour les prochains trois (3) mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Guy Lambert à titre de maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois d'avril 2018. Également résolu que monsieur Guy Lambert puisse siéger à la MRC de Pierre-De Saurel en cas d'absence du maire jusqu'au 9 avril 2018. Monsieur Lambert accepte.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT RÈGLEMENT No 433-2009

15-12-17

**- Acceptation du soumissionnaire gagnant
Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	4 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5702 %
Montant :	294 400 \$	Date d'émission :	12 décembre 2017

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2017, au montant de 294 400 \$; attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 900 \$	2,00000 %	2018
11 200 \$	2,05000 %	2019
11 600 \$	2,25000 %	2020
11 900 \$	2,40000 %	2021
248 800 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,03731 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

10 900 \$	3,04000 %	2018
11 200 \$	3,04000 %	2019
11 600 \$	3,04000 %	2020
11 900 \$	3,04000 %	2021
248 800 \$	3,04000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,04000 %

3 CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

10 900 \$	3,13000 %	2018
11 200 \$	3,13000 %	2019
11 600 \$	3,13000 %	2020
11 900 \$	3,13000 %	2021
248 800 \$	3,13000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,13000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2017 au montant de 294 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 433-2009. Ces billets sont émis au prix de 98,00300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

16-12-17

-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 294 400 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 294 400 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
433-2009	294 400 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence; attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 433-2009, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements; attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel avait le 11 décembre 2017, un emprunt au montant de 294 400 \$, sur un emprunt original de 499 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 433-2009; attendu que, en date du 11 décembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé; attendu que l'emprunt par billets, qui sera réalisé le 12 décembre 2017, inclut les montants requis pour ce refinancement; attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 433-2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	10 900 \$	
2019	11 200 \$	
2020	11 600 \$	
2021	11 900 \$	
2022	12 300 \$	(à payer en 2022)
2022	236 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 433-2009 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 décembre 2017, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 433-2009, soit prolongé d'un (1) jour.

ADOPTÉE

GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

17-12-17

DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ.

Attendu que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*; attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées **exclusivement** aux membres de l'UMQ ; attendu que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au guichet de la CNESSST au 31 juillet de l'année du dépôt; attendu que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail; attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ; attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares; attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes; attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats; attendu que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

OMH RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017

18-12-17

Considérant que la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 13 novembre 2017; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 13 novembre 2017 établissant la nouvelle quote-part à 6 458 \$. Également résolu que la somme supplémentaire de 80 \$ soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

PRIORITÉS D'ACTION 2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

19-12-17

Considérant qu'il y a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec nos priorités d'intervention pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'établir les priorités suivantes :

- le respect de la signalisation routière aux abords de l'école;
- le contrôle rigoureux des arrêts obligatoires;
- la circulation sur les plans d'eau (chenal du Moine) en période hivernale.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'EMBARCATION DE SAUVETAGE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

20-12-17

Considérant que la Garde côtière canadienne a manifesté de l'intérêt à s'établir sur le site municipal du parc Constant-Plante et d'utiliser le quai anciennement utilisé par le Survenant III; considérant que le site est propice et central à l'établissement de la Garde côtière canadienne, et ce, de façon permanente; considérant qu'il y a un intérêt commun avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que la Garde côtière canadienne souhaiterait implanter son bâtiment au sud du bâtiment de service du Parc Constant-Plante afin d'éviter d'enfouir la ligne électrique présente ainsi que l'ajout d'un poste de pompage d'eaux usées à l'emplacement proposé par la municipalité; considérant que la municipalité n'a qu'un seul emplacement à offrir à la Garde côtière canadienne afin de ne pas compromettre le développement futur du site.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'informer la Garde côtière canadienne que la municipalité accepte le type de bâtiment proposé uniquement à l'endroit proposé initialement, soit voisin du bâtiment accessoire au théâtre du Chenal-du-Moine.

ADOPTÉE

TERRAIN DE JEUX 2018, SUBVENTION SALARIALE

21-12-17

Considérant qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre d'un projet d'emploi pour étudiants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2018 »; que le directeur général Maxime Dauplaise soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada; que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

PLAISIRS D'HIVER 2018

22-12-17

Considérant que la municipalité souhaite participer au *Défi patin 2018* lors d'une fête hivernale à l'hiver prochain; considérant qu'il y a lieu d'engager certaines dépenses afin de réaliser cette belle fête hivernale; considérant qu'il serait possible d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver 2018*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Plaisirs d'hiver 2018* pour la réalisation des activités hivernales 2018. D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande.

ADOPTÉE

ACTIVITÉ FÊTE DE LA PÊCHE 2018

23-12-17

Considérant que *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel* souhaite réaliser une activité *Pêche en herbe* en collaboration avec le Comité loisirs et la Maison des jeunes; considérant qu'une demande d'aide pour la tenue de cette activité doit être formulée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide pour la tenue d'une activité *Pêche en herbe* en juin 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

Le maire mentionne qu'il y aura une séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et du plan triennal 2018-2019-2020, le jeudi le 7 décembre 2017 à 19 h 30.

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE DUPONT

24-12-17

-Mandat d'ingénierie travaux d'infrastructures rue Dupont

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour le renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant l'offre de service du 30 novembre 2017 de monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de préparer des plans et devis pour le renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, selon son offre de services professionnels du 30 novembre 2017 au coût de 14 000 \$ plus taxes ainsi que les frais d'analyse au MDDELCC de 562 \$ s'il y a lieu. Il est également résolu d'autoriser monsieur Luc Brouillette, ingénieur, à soumettre une demande de certificat d'autorisation au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et à présenter tout engagement en lien avec cette demande si nécessaire. Il est de plus résolu que la municipalité s'engage, si nécessaire, à transmettre au MDDELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT No 523-2017, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 436-2009

25-12-17

Considérant qu'il y a lieu de modifier quelques grilles d'usages et des normes du règlement de zonage n° 436-2009 afin de les mettre à jour; considérant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme du 20 novembre dernier; considérant que ces dispositions sont susceptibles d'approbation par des personnes habiles à voter; considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Roger Soulières lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017; considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent premier projet de règlement, portant le n° 523-2017 soit et est adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 15 janvier 2018 à 18 h.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT No 524-2017 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Genevieve Paradis afin de présenter à une séance extraordinaire de ce Conseil, un règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

26-12-17

-Adoption du projet de règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception

Considérant que la corporation municipale de Sainte-Anne-de-Sorel doit adopter ses prévisions pour l'année 2018; considérant que le budget pour l'année 2018 doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent; considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) permet de fixer plusieurs taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles; considérant que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités; considérant les articles 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*; considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Geneviève Paradis lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2018; considérant qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier; considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet règlement portant le n° 524-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT No 525-2017 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

27-12-17

-Adoption du projet de règlement n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant que le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la réalisation des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant que le coût de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents seront à préciser; considérant qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017 par le conseiller Luc Latraverse; considérant qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance; considérant que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance; considérant que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement portant le numéro 525-2017 soit et est adopté.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Aucune information particulière.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

28-12-17

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péroquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 7 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Geneviève Paradis, conseillère
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Six (6) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

31-12-17

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'an 2018
- 4- Adoption du plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020
- 5- Adoption du règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception
- 6- Questions du public portant exclusivement sur le budget
- 7- Levée de la séance

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'AN 2018

32-12-17

À la demande du maire, le directeur général présente les prévisions budgétaires 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Geneviève Paradis et résolu à l'unanimité des conseillers présents résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018.

REVENUS 2018

Taxe foncière générale (0,87 \$)	2 321 560\$
Taxe foncière générale immeubles (1.31\$)	
non résidentiels	59 480
Surtaxe remembrement	1 500
Répartitions locales	39 069
Eau (89 \$ / rés. / 0,54 \$ mc)	242 103
Egout (168 \$ / rés.)	209 832
Matières résiduelles (142 \$)	186 304
Compensation de taxes immeubles gouv. Québec	226



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Compensation taxes imm. Affaires sociales	14 000
Compensation de taxes immeubles gouv. Canada	2 858
Autres services rendus	73 800
Permis (Urbanisme)	7 500
Droits de mutations immobilières	50 000
Amendes et pénalités	7 500
Intérêts	11 100
Transferts	47 395
<u>TOTAL :</u>	<u>3 274 227 \$</u>

CHARGES 2018

Conseil municipal	96 500 \$
Application de la loi	23 500
Gestion financière et administrative	444 886
Élections-Référendums	5 000
Évaluation	60 371
Administration générale (autres)	750
Sécurité publique	211 471
Centre animalier	6 500
Protection contre l'incendie	326 811
Sécurité civile	5 000
Voirie municipale	301 400
Enlèvement de la neige	124 845
Éclairage de rues	26 000
Circulation et stationnement	23 500
Transport adapté et collectif	81 800
Approvisionnement / traitement de l'eau	111 101
Réseaux de distribution de l'eau	131 165
Traitement des eaux usées	80 572
Réseaux d'égouts	127 765
Enlèvement et élimination des matières résiduelles	187 886
Entretien des cours d'eau	11 722
Logement social O.M.H.	7 000
Aménagement, urbanisme et zonage	96 853
Promotion et développement économique (CLD)	29 067
Loisirs : centres communautaires (Maison des jeunes)	13 645
Patinoires / glissade	3 600
Port de plaisance, quais, bâtiment sanitaire	17 350
Parcs, camp de jour et jeux d'eau (Supralocal inclus)	130 510
Contribution organismes sportifs	8 500
Activités culturelles	16 000
Frais de financement	158 489
<u>Sous-total :</u>	<u>2 869 559 \$</u>

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	395 356
Immobilisations	9 312
<u>TOTAL :</u>	<u>3 274 227 \$</u>

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

33-12-17

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2018-2019-2020

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents résolu d'adopter le Programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

PLAN TRIENNAL 2018-2019-2020

	2018	2019	2020
Infrastructures :			
-Pavage du stationnement de la mairie		23 000 \$	
-Pavage rue de la Rive, de la rue Paul à la limite municipale		100 000 \$	
-Pavage rue de la Rive, de la rue Paul à la rue Ménard			100 000 \$
-Stabilisation de la Rive chenal du Moine	297 208 \$		
-Remplacement de l'éclairage public	100 000 \$		
Eau potable et eaux usées :			
-Prolongement réseau aqueduc sur l'île d'Embarras	155 694 \$		
-Collecte des eaux usées sur l'île d'Embarras	807 942 \$		
-Renouvellement du réseau aqueduc sur l'île d'Embarras	219 898 \$		
-Renouvellement des infrastructures complètes sur la rue Dupont	800 000 \$		
-Remplacement de compteurs d'eau	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
- Remplacement du système de télémétrie	24 000 \$	24 000 \$	
Administration			
-Projet de gestion et -Archivage documentaire			12 000 \$
Parcs et espaces verts :			
-Remplacement et ajout d'éclairage Stationnement du Parc Constant-Plante et de la rampe de mise à l'eau	115 000 \$		

ADOPTÉE

ADOPTION DU RÈGLEMENT No 524-2017 CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018, LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS, LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

34-12-17

CONSIDÉRANT QUE la corporation municipale de Sainte-Anne-de-Sorel doit adopter ses prévisions pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'année 2018 doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) permet de fixer plusieurs taux de taxes foncières générales selon les catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet d'imposer une tarification pour financer différents biens, services ou activités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT les articles 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2017 par la conseillère Geneviève Paradis.

CONSIDÉRANT QU'une copie de projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le secrétaire-trésorier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Paradis, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 524-2017 concernant les prévisions budgétaires 2018, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

35-12-17